

CEATL

Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires
www.ceatl.eu

Revenus comparés des traducteurs littéraires en Europe

Compared Income of Literary Translators in Europe

© Holger Fock, Martin de Haan, Alena Lhotová, CEATL, Bruxelles 2007/2008

1. Données générales

1.0 Préliminaires

Situation de départ

Jusqu'en 2007, nous n'avions jamais envisagé une enquête sur les revenus des traducteurs littéraires à l'échelle européenne, alors qu'à l'échelle nationale plusieurs de nos membres effectuent de tels sondages depuis des années.

Mais au niveau européen, on a toujours considéré que les conditions contractuelles entre les pays ne se prêtaient pas à la comparaison, les différences entre les pays étant trop importantes.

Les revenus d'un traducteur littéraire proviennent principalement de trois sources:

- La rémunération de base, calculée de façon très différente selon les feuillets, pages de manuscrit, nombre de caractères, espaces inclus ou non, nombre des mots.
- Les droits d'auteur, dont une participation à l'exploitation de l'oeuvre sous toutes les formes d'éditions (droit principal) ainsi qu'une participation aux ventes des droits (droits annexes et dérivés) et aux droits gérés par des sociétés de gestion collective, en particulier les droits du prêt public.
- Les bourses et subventions

En plus des écarts importants dans la rémunération de base on constate des différences assez prononcées dans les deux autres sources de revenus:

d'un côté, nous avons des pays où les droits du prêt public ne fournissent pratiquement aucun revenu et où les bourses et subventions sont inexistantes.

de l'autre, il y a des pays (en particulier les pays nordiques et les Pays-Bas) où les droits du prêt public ou les bourses constituent un part considérable des revenus et peuvent doubler la rémunération de base.

En outre, les grandes différences dans les systèmes de sécurité sociale et la fiscalité influent de façon considérable sur les revenus nets des traducteurs littéraires.

Pour comparer les revenus des traducteurs des différents pays, mais également les revenus moyens (bruts et nets) dans chaque pays, il faut finalement tenir compte de tous ces facteurs et pas seulement de la rémunération de base et des droits d'auteur.

Spécificités nationales ou régionales:

1. Belgique

Toutes les données de la Belgique ne valent que pour les traducteurs vers le français. Étant donné le peu d'éditeurs en Belgique, les traducteurs travaillent principalement pour les maisons d'éditions françaises, sous les mêmes conditions que leurs collègues français.

Les Flamands n'ont créé que tout récemment leur propre association – pour eux les données des Pays-Bas sont plus ou moins valables.

2. Espagne

En principe les données de l'Espagne devraient être valables pour tous les traducteurs du pays traduisant vers le castillan, les données de la Catalogne pour tous traducteurs traduisant vers le catalan, et les données du Pays basque pour tous traducteurs traduisant vers le basque.

En réalité, la situation est plus compliquée, car les deux associations catalanes et l'association basque comptent également parmi leurs membres des traducteurs vers le castillan.

Les associations catalanes et l'association des traducteurs littéraires en Espagne ne parvenant pas à se concerter, il faut accepter qu'il y a des données différentes pour l'ensemble de l'Espagne.

3. Irlande

A l'image de leurs collègues belges, les traducteurs irlandais travaillent presque toujours pour les éditeurs de Grande-Bretagne.

4. Suisse

Les données de la Suisse ne valent que pour les contrats avec des éditeurs suisses orientés vers le marché suisse, mais rares sont les traducteurs qui traduisent uniquement dans ce cadre-là.

Les traducteurs suisses travaillant pour des maisons d'édition italiennes, françaises, allemandes ou des éditeurs suisses orientés principalement vers le marché italien, français ou allemand sont soumis aux conditions dans ces pays.

Horizon temporel

Les données et chiffres de cette enquête datent en général des années 2005 et 2006.
Toutes les exceptions sont indiquées.

Signes et abréviations:

Dans les tableaux, sont utilisés les signes et abréviations suivants

x = oui

-- = non

x- = les deux options co-existent

~~ = pas de données disponibles

1.1-1.3 Données générales 1

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 1

Données générales 1	Traducteurs de belles lettres (fiction) exclusivement	Traducteurs de tous ouvrages protégés par droit d'auteur	Nombre des traducteurs littéraires actifs	Membres de l'association (seulement trad. litt.)	Nombre de livres publiés par an (nouveau-tés)	Quote-part des traductions	Nombre de nouveautés dans les belles-lettres par an	Quote-part des traductions dans les belles-lettres
Allemagne	--	x	1.500-2.000	1.270	94.000	7,20%	ca. 11.300	21,50%
Autriche*	--	x	ca. 280	250	ca. 8.500	ca. 5%	ca. 2.050	25%
Belgique (fr.)	--	x	~~	~~	~~	~~	~~	~~
Catalogne**	--	x	ca. 1000	512	24.000	ca. 20%	~~	~~
Croatie	x	--	ca. 400	ca. 200	6.000	ca. 50%	600	ca. 60%
Danemark	--	x	~~	190	6.000	60%	2.000	60%
Espagne	--	x	ca. 800-900	500	ca. 60.000	35%	ca. 22.000	35%
Finlande	--	x	500-600	400	4070	ca. 50%	1899	66%
France	--	x	~~	950	ca. 40000	14,40%	8.284	41,40%
Grande-Bret.	--	x	~~	465	125.000	3%	~~	~~
Grèce	x	--	~~	75	9.803	44%	1.907	47%
Irlande	-x	x-	50-60	ca. 40	~~	~~	~~	~~
Italie**	--	x	~~	100	59.000	22%	~~	~~
Lituanie	x	--	ca. 200	100	4.548	33%	1.545	51%
Norvège*	x	--	ca. 350	290	3.424	40%	1.171	57%
Pays-Bas	x	--	500-600	350	Ca. 12.250	36%	2395	67%
Pays basque**	--	X	60	290***	2016	31,20%	710	39%
Portugal	-x	x-	~~	~~	~~	~~	~~	~~
Slovaquie	--	X	500	350	9.638	13%	731	ca. 70%
Slovénie**	x	--	ca. 280	210	4.340	25%	928	42%
Suède**	--	x	ca. 650	550	2.886	45%	644	52%
Suisse**	x	--	ca. 50	ca. 30	11.870	9%	ca. 1070	ca. 30%
Tchéquie	x	--	800-1.000	450-500	Ca. 18.000	33%	ca. 4000	ca. 80%

* chiffres de 2005 ou avant

** font partie de l'association des écrivains

*** chiffre pour tous traducteurs y inclus traducteurs techniques etc.

1.1. Qu'est-ce qu'un « traducteur littéraire » ?

Deux définitions différentes sont utilisées :

Dans 13 pays/régions on considère comme « traducteurs littéraires » **les traducteurs de toute œuvre publiée en tant que livre et protégée par le droit d'auteur**, y inclus les traducteurs de «non-fiction», d'essais, de livres scientifiques, de livres de matière, guides de voyage, de livres d'enfants etc., de toute littérature au sens large :

Allemagne, Autriche, Belgique (fr.), Catalogne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays basque, Slovaquie, Suède

Dans 8 pays/régions on ne considère comme « traducteurs littéraires » que **les traducteurs des belles lettres (de «fiction», poésie, théâtre etc.)**, de la littérature au sens étroit :

Croatie, Grèce, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Slovénie, Suisse, Tchéquie

Dans 2 pays les deux opinions coexistent :

Irlande, Portugal

1.2. Nombre de traducteurs littéraires actifs

« **Traducteurs littéraires professionnels** » et « **traducteurs littéraires actifs** » :

La notion de « traducteur littéraire professionnel » s'applique à **tout traducteur littéraire qui travaille à plein temps** à la traduction littéraire et qui gagne sa vie principalement à partir de ses traductions littéraires et occasionnellement à partir d'activités littéraires proches de la traduction (lectures et conférences, lectorat, édition de livres, critique littéraire, etc.)

La notion de « traducteur littéraire actif » s'applique à tous les **traducteurs littéraires qui publient au moins une traduction littéraire tous les deux ou trois ans**, mais qui ne vivent pas principalement de la traduction littéraire mais d'autres activités professionnelles (traduction technique, enseignement ou autre).

La représentation graphique suivante montre le nombre des traducteurs organisés dans nos associations et le nombre approximatif ou estimé de traducteurs littéraires actifs dans les pays de nos associations avec –entre parenthèses – la population totale en millions (* pour l'Espagne sans Catalogne et Pays basque)

La plupart de nos associations comprennent les deux catégories de traducteurs littéraires, mais avec de grandes différences :

Dans 10 pays/régions une grande partie des traducteurs littéraires (la moitié ou plus) sont des « professionnels » :

Allemagne, Catalogne, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Norvège, Pays-Bas, Suède

Dans 5 pays les traducteurs littéraires « professionnels » sont moins de la moitié des traducteurs littéraires « actifs » :

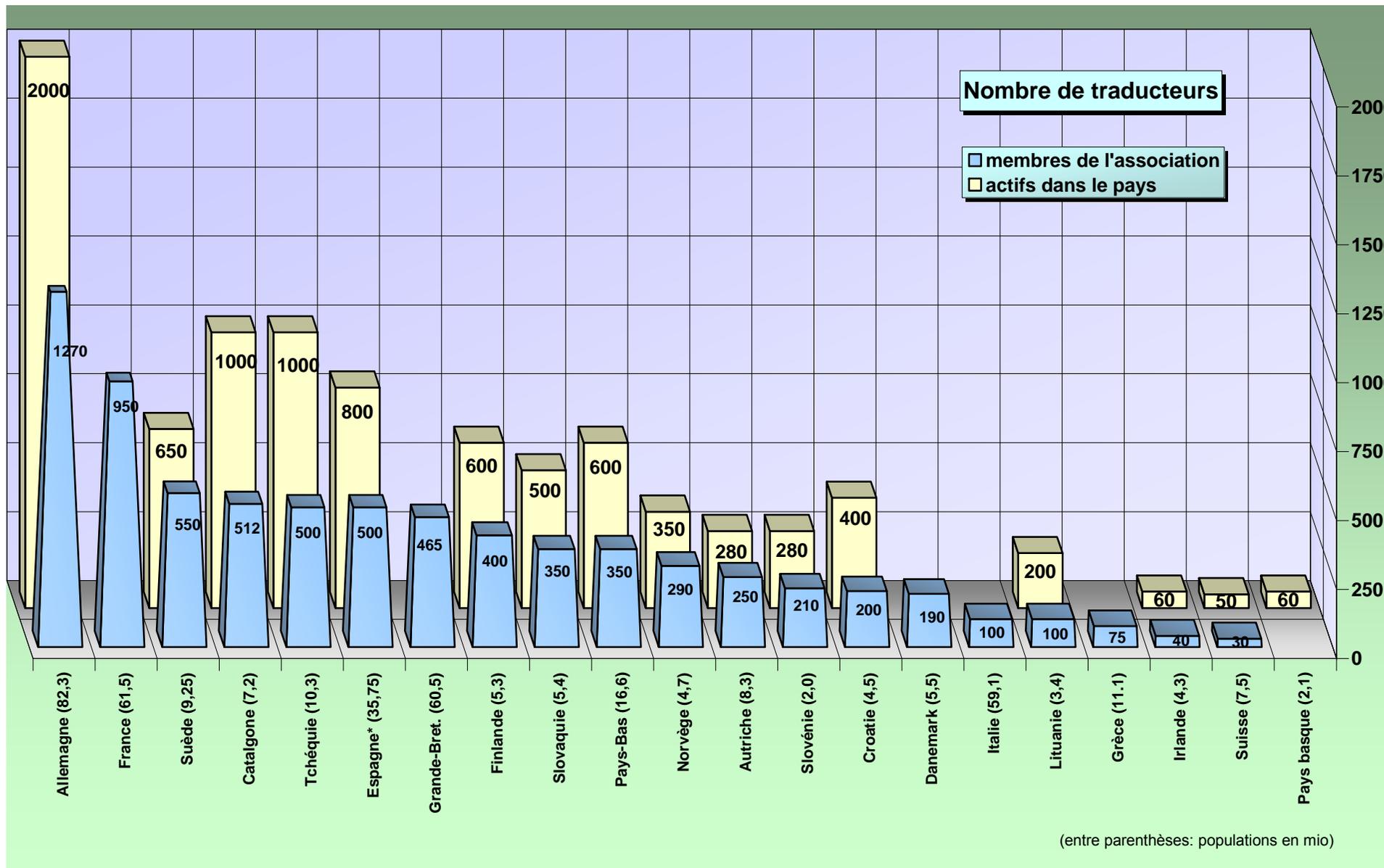
Autriche, Italie, Lituanie, Slovaquie, Tchéquie

Dans 8 pays/régions le traducteur littéraire « professionnel » est très rare (moins de 10% de tous les traducteurs actifs) voire inexistant :

Belgique (fr.), Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Pays basque, Portugal, Slovaquie, Suisse

1.2.1 Nombre de traducteurs littéraires actifs

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 1



1.3. Rapport entre les livres publiés par an et les traductions publiées par an

De très grandes différences existent entre les pays dans le nombre de traductions publiées par an par rapport au nombre total de livres publiés.

En général, on constate que la quote-part des traductions est plus grande

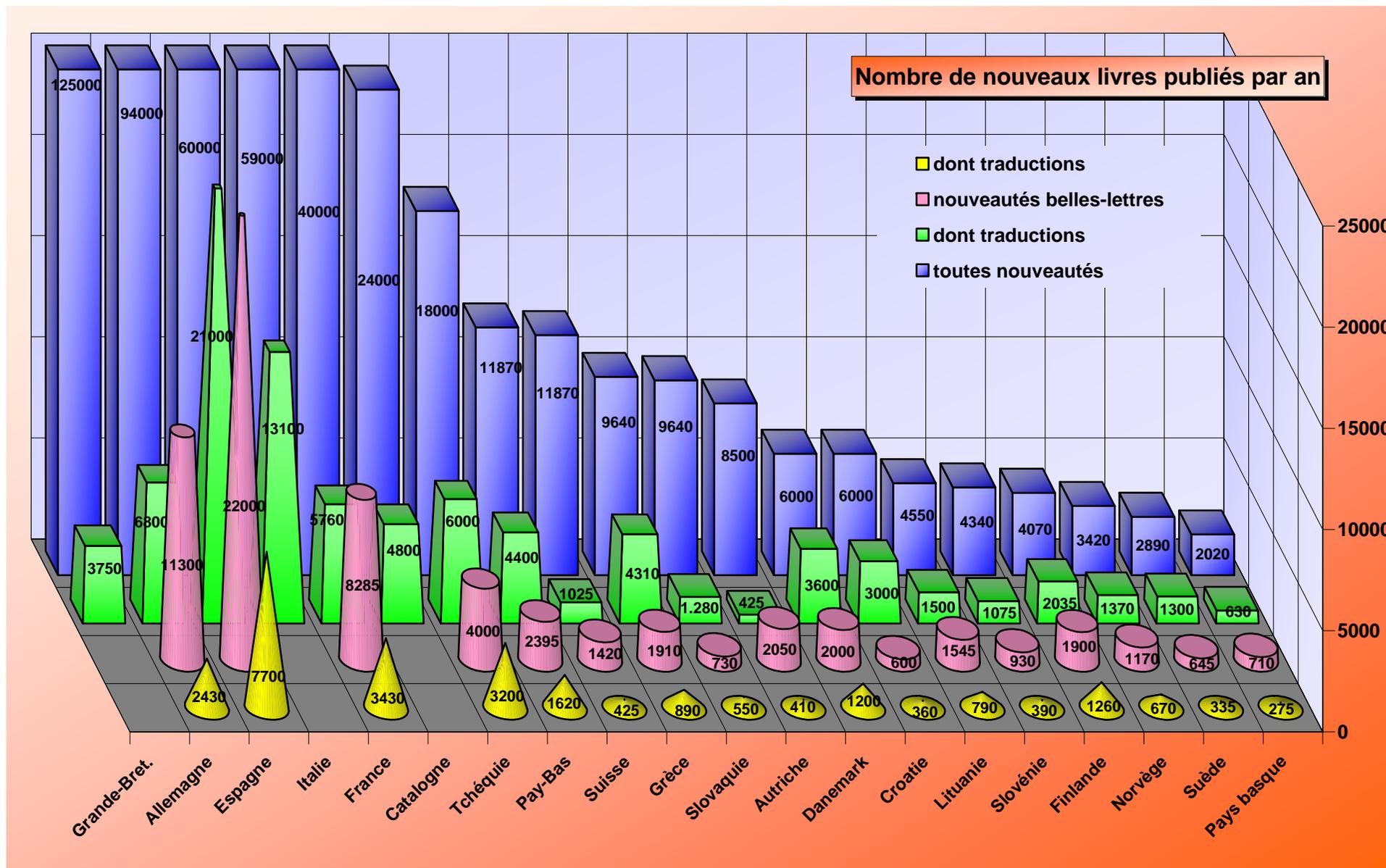
- dans les pays/langues plutôt petits
- dans les belles-lettres.

Mais il faut noter que la quote-part des traductions est

- **exceptionnellement basse** en Grande-Bretagne, Autriche, Allemagne et Suisse
- **exceptionnellement élevée dans les belles-lettres** en Slovaquie et Tchéquie

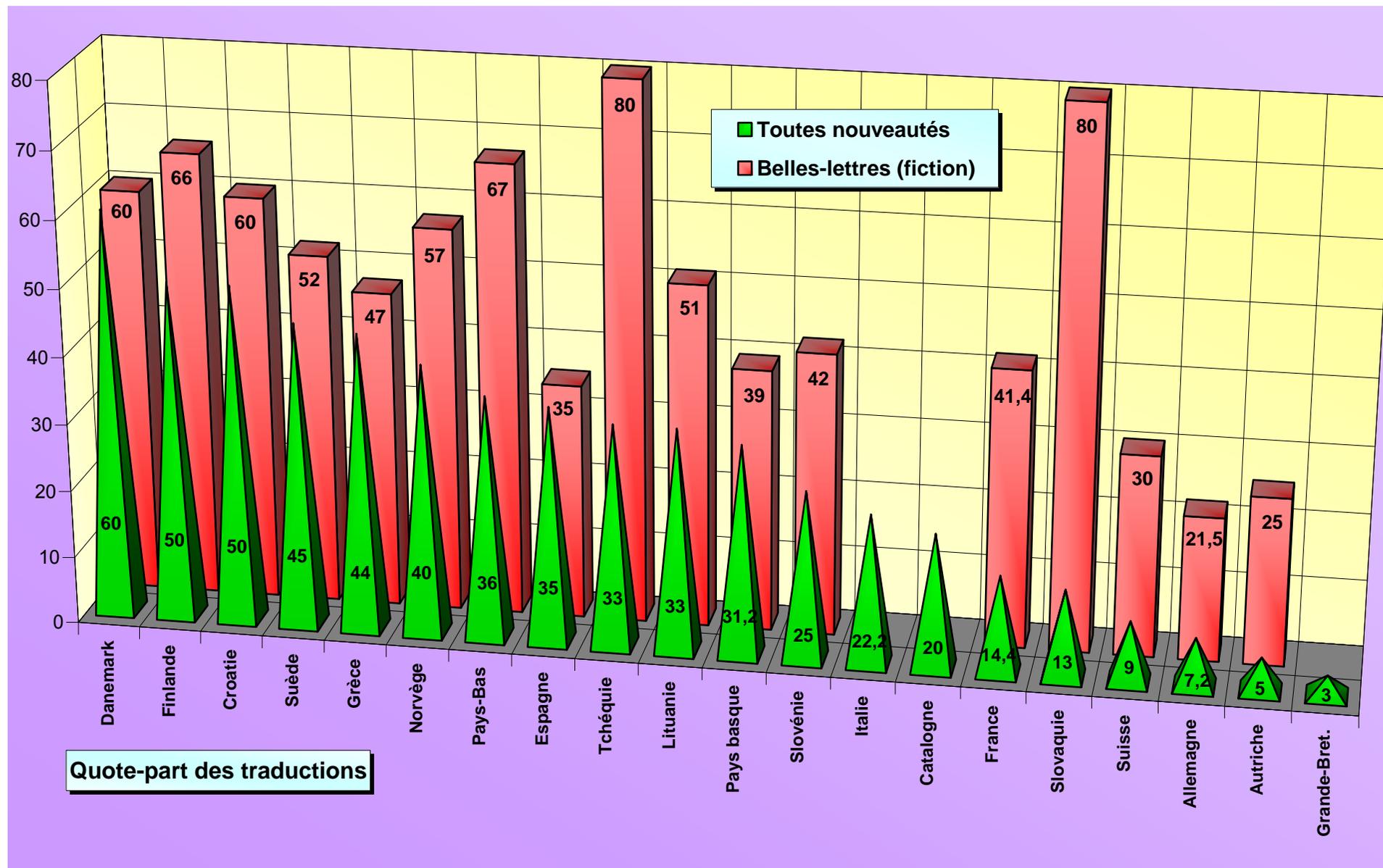
1.3.1 Nombre des nouveautés publiés par an

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 2



1.3.2 Quote-part des traductions en %

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 3



1.4-1.6 Données générales 2

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 2

Questions générales II	Enquêtes sur la rémunération	Publications d'informations statistiques	Contrat type (en accord avec les éditeurs)	Contrat modèle (recommandé par l'association)	Publications de recommandations	Accords avec les éditeurs sur la rémunération	Accords avec les éditeurs sur le pourcentage
Allemagne	oui	Non	oui	non	oui	non	non
Autriche	oui	Non	non	oui	oui	non	non
Belgique (fr.)	oui	Oui	non	non	non	non	non
Catalogne	non	Non	oui	non	non	non	non
Croatie	non	Non	non	oui	oui	non	non
Danemark	non	Non	oui	non	oui	non	non
Espagne	oui	Oui	oui	oui	oui	non	oui
Finlande	oui	Oui	oui	non	non	non	non
France	oui	Oui	oui	non	oui et non*	oui et non*	oui et non*
Gde-Bretagne	non	Non	non	oui	oui	non	non
Grèce	non	Non	non	non	non	non	non
Irlande	non	Non	non	non	non	non	non
Italie	oui	Oui	non	non	non	non	non
Lituanie	oui	Non	non	oui	oui	non	non
Norvège	non	Non	non	non	non	oui	non
Pays-Bas	non	Non	oui	non	non	oui	oui
Pays basque	non	Oui	non	non	non	non	non
Portugal	non	Non	oui	non	non	non	non
Slovaquie	non	Non	non	non	oui	non	non
Slovénie	oui	Non	non	oui	oui	non	non
Suède	non	Non	oui	non	non	oui	non
Suisse	non	Non	oui	oui	oui	non	non
Tchéquie	oui	Non	non	oui	oui	non	non

* pas d'accords mais des arrangements non-officiels à cause de la libre concurrence

1.4. Enquêtes sur la rémunération / publication des résultats

10 associations réalisent des enquêtes parmi ses membres :

Allemagne, Autriche, Belgique (fr.), Espagne, Finlande, France, Italie, Lituanie, Slovénie, Tchéquie

6 pays/régions publient les résultats de leurs enquêtes ou des informations statistiques :

Belgique (fr.), Espagne, Finlande, France, Italie, Pays basque

1.5. Contrat type / contrat modèle

11 pays/régions disposent d'un contrat type (contrat en accord avec les éditeurs) :

Allemagne, Catalogne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Pays-Bas, Pays basque, Portugal, Suède, Suisse

8 pays offrent un contrat modèle (une proposition de contrat pour leurs membres) :

Autriche, Croatie, Espagne, Grande-Bretagne, Lituanie, Slovénie, Suisse, Tchéquie

1.6. Accords/Recommandations sur la rémunération et les droits d'auteur (pourcentage)

Dans 5 pays il y a des accords avec les éditeurs sur la rémunération de base et les droits d'auteurs (participations):

Belgique (fr.), France (pas des accords officiels à cause des lois sur la libre concurrence),
Espagne (seulement sur les pourcentages),
Norvège, Suède (seulement sur la rémunération de base)
Pays-Bas

Dans 2 pays les traducteurs sont en négociations avec les éditeurs : Allemagne, Espagne

13 de nos associations publient des recommandations :

Allemagne, Autriche, Belgique (fr.), Croatie, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Lituanie,
Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchéquie

2. Modalités du contrat

2.1 Contrats conclus par ...

Normalement les contrats de traduction sont conclus directement entre les traducteurs et les éditeurs, à une exception près :

- en Allemagne existe depuis 2003 une agence spécialisée pour les traducteurs littéraires

2.2 Obligation de publier la traduction

Dans 15 pays/régions cette obligation est stipulée dans le contrat :

Allemagne, Autriche, Belgique (fr.), Catalogne, Croatie, Espagne, France, Grande-Bretagne, Irlande, Lituanie, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchéquie

Dans 8 pays/régions ce n'est pas le cas :

Danemark, Finlande, Grèce, Italie, Norvège, Pays basque, Portugal, Suède

2.1-2.6 Modalités du contrat

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 3

Modalités du contrat	Contrat conclu directement / par une agence	Obligation de publier	Délai de parution fixé	Durée du contrat fixée dans le contrat / pour combien d'années	Tirage minimum fixé	Exemplaires d'auteur
Allemagne	en général avec l'éditeur mais il y a une agence spécialisée de traducteurs littéraires	oui	non	non (contrats illimités), chaque contrat subordonné au droit d'auteur et limité par la durée de la licence	non	10 exemplaires
Autriche	avec éditeur	oui	non	10 ans au maximum	non	5-10 exemplaires + un de chaque éd. suivante
Belgique (fr.)	avec l'éditeur (en général)	oui	oui	comme en France	oui	5-10 exemplaires
Catalogne	avec l'éditeur	oui	oui	15 ans au maximum	oui/large fourchette	2-5 exemplaires
Croatie	avec l'éditeur	oui	oui	3 ans	oui/1000-3000 ex.	5 exemplaires
Danemark	avec l'éditeur	non	non	2 ans	non	5-10 exemplaires
Espagne	avec l'éditeur	oui	oui	10-15 ans	oui	2-5 exemplaires
Finlande	avec l'éditeur	non	non	5 ans	non	10 exemplaires
France	avec l'éditeur (en général)	oui	oui	Parfois pour la durée du contrat de licence, autrement du droit d'auteur	oui	5-10 exemplaires
Grande-Bret.	avec l'éditeur	oui	oui	Subordonnée à la durée du contrat de licence de l'œuvre originale	non	6 exemplaires sont recommandés
Grèce	avec l'éditeur	oui	non	individuelle	non	5 exemplaires
Irlande	avec l'éditeur	oui	oui	non	non	10 exemplaires
Italie	avec l'éditeur	non	non	20 ans	min.de 1000 ex. parfois	1-5 exemplaires
Lituanie	avec l'éditeur	oui	oui	5-7 ans (mais pas réglée)	oui	1-5 exemplaires
Norvège	avec l'éditeur	non	non	5-6 ans en général, mais si l'éditeur garde les droits, il paie tous les 6 ans une rémunération en plus	non	15 exemplaires
Pays-Bas	avec l'éditeur	oui	oui	pas précisée, mais limitée à 4 ans après la non-disponibilité du livre	non	8 exemplaires + deux de chaque éd. suivante
Pays basque	avec l'éditeur	non	non	non	oui	10 exemplaires
Portugal	avec l'éditeur	non	non	oui	non	max. 6 exemplaires
Slovaquie	avec l'éditeur	oui	oui	3-10 ans	non	1-5 exemplaires
Slovénie	avec l'éditeur	oui	oui	3-20 ans	oui	3-5 exemplaires
Suède	avec l'éditeur	non	non	8 ans	non	15 exemplaires
Suisse	avec l'éditeur	oui	oui	pas précisée	non	10 exemplaires
Tchéquie	avec l'éditeur	oui	oui (en gén.)	3-20 ans	oui	1-5 exemplaires

2.3 Tirage minimum

Dans 10 pays/régions, un tirage minimum est fixé dans le contrat :

Belgique (fr.), Catalogne, Croatie (entre 1000 et 3000 ex.), Espagne, France, Italie (parfois avec un minimum de 1000 ex.), Lituanie, Pays basque, Slovénie, Tchéquie

2.4 Délai de parution fixé dans le contrat

Dans 13 pays/régions, le délai dont dispose l'éditeur pour faire paraître le livre est fixé dans le contrat :

Belgique (fr.) Catalogne, Croatie, Espagne, France, Grande-Bretagne, Irlande, Lituanie, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchéquie

Dans 10 pays/régions, il n'y pas de délai fixé dans le contrat :

Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Italie, Norvège, Pays basque, Portugal, Suède

2.5 Durée du contrat

Dans 17 pays la durée du contrat est fixée :

Autriche		10 ans	
Catalogne		15 ans	
Croatie	3 ans		
Danemark	2 ans		
Espagne	de 10 ans à	15 ans	
Finlande	5 ans		
France			pour la durée du contrat de licence
Grande-Bretagne			pour la durée du contrat de licence
Italie	20 ans		
Lituanie	5 ans		
Norvège	de 5 ans à	6 ans	
Pays-Bas			à 4 ans après non-disponibilité
Portugal			à négocier
Slovaquie	de 3 ans à	10 ans	
Slovénie	de 3 ans à	20 ans	
Suède	8 ans		
Tchéquie	de 3 ans à	20 ans	

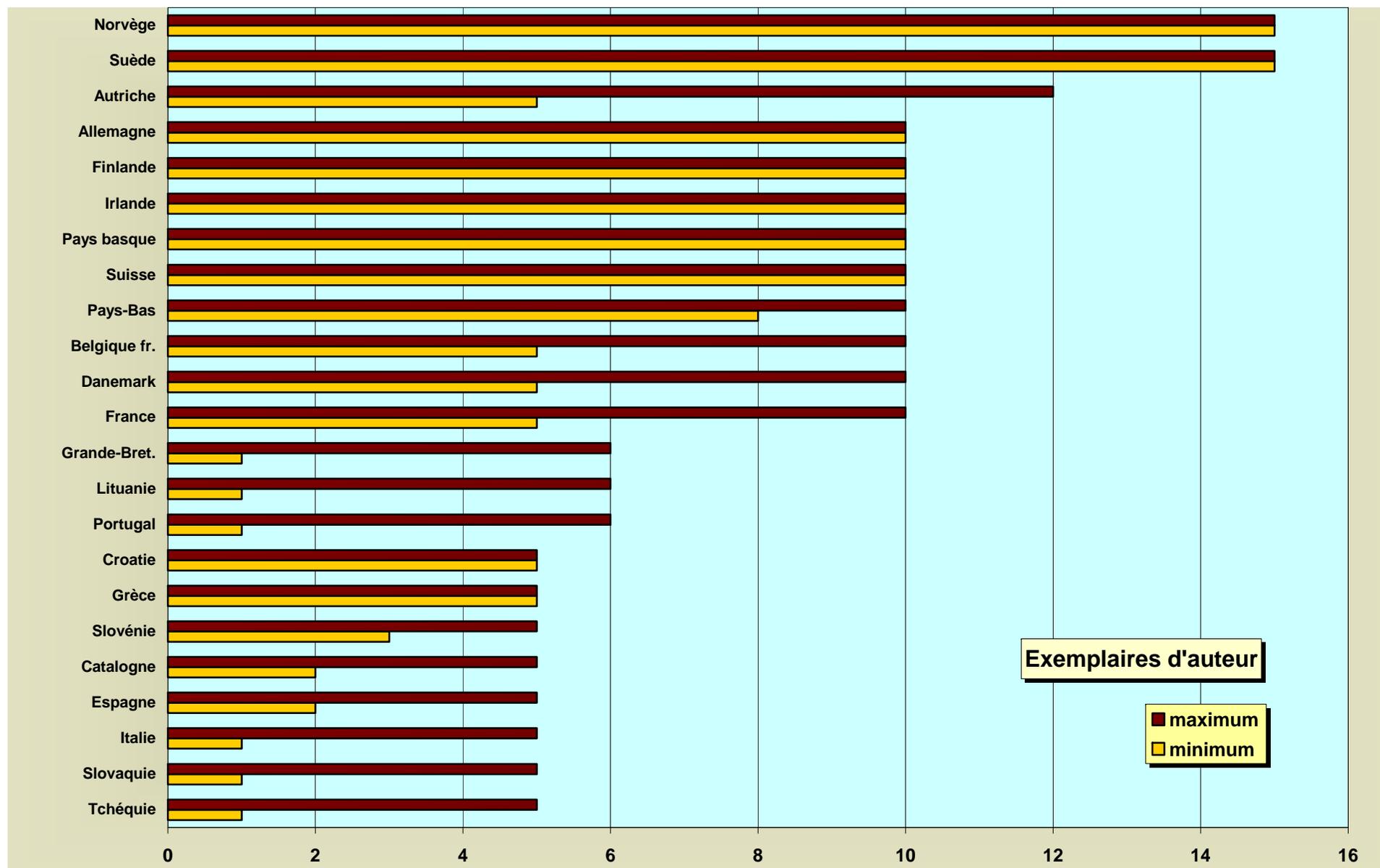
2.6 Nombre d'exemplaires gratuits dus au traducteur

Dans la plupart des pays, les traducteurs ont droit à 5 ou 10 exemplaires d'auteur.

2.6.1 Nombre d'exemplaires gratuits

CEATL Enquête 2007/2008

Graphique 4



3. Rémunération de base

3.1 Rémunérations réelles et converties en pages de 1.800 signes (espaces inclus)

Il existe de grandes différences entre les pays dans les bases de calcul de la rémunération:

Dans 5 pays/régions, le calcul se fait à partir d'une page de manuscrit (feuillet),

- en Allemagne, Autriche, Suisse : feuillet de 30 lignes de 60 signes maximum
- en Belgique (fr.) et France : 25 lignes de 60 signes.

Dans 11 pays/régions on calcule à partir du nombre de signes numériques.

- en Catalogne, Croatie, Grèce, Pays basque, Portugal, Slovaquie, Slovénie, et Tchéquie sur la base de 1800 signes (espaces inclus)
- en Italie et Lituanie sur la base de 2000 signes (espaces inclus)
- en Suède sur la base de 1000 signes (espaces inclus)

Dans 5 pays/régions c'est le nombre de mots (du texte original) qui est à la base du calcul :

- Espagne, Grande-Bretagne, Irlande, Norvège, Pays-Bas

Dans 2 pays les traducteurs sont payés par folio/feuille d'impression.

- en Finlande sur la base du folio de 16 pages à 2000 signes sans espaces (ca. 1625 signes espace inclus)
- au Danemark sur la base du folio de 16 pages à 2000 signes espaces inclus

Pour pouvoir comparer la rémunération de base et calculer les revenus nous avons converti toutes ces données en pages de 1.800 signes (et en euros les chiffres des pays ayant leur propre monnaie)

Les chiffres **à gauche** donnent le **tarif minimum**, les chiffres **au milieu** le **tarif moyen**, les chiffres **à droite** le **tarif maximum**. Les tarifs minimum ou maximum ne sont pas le minimum ou maximum absolu mais un minimum ou un maximum accessible à une quantité encore importante de traducteurs dans chaque pays – il y a, bien sûr, dans chaque pays quelques traducteurs qui n'arrivent même pas au minimum ou d'autres qui dépassent sporadiquement le maximum.

3.1 Rémunération de base

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 4

Rémunération de base en Euro	page type D (30 lignes de max. 60 signes)	page type F (25 lignes de max. 60 signes)	1000 signes (espaces inclus)	1800 signes (espaces inclus)	par folio/feuille d'impression	par mot
Allemagne	12,00 - 18,25 - 23,00			14,40 - 21,90 - 27,60		
Autriche	14,00 - 18,00 - 22,00			16,80 - 21,60 - 26,40		
Belgique (fr.)	21,60 - 26,64 - 30,00	18,00 - 22,00 - 25,00		25,92 - 31,68 - 36,00		
Catalogne	6,42 - 9,28 - 14,28	~~		7,70 - 11,14 - 17,14		
Croatie	4,17 - 5,84 - 10,00			5,00 - 7,00 - 12,00		
Danemark	10,80 - 11,25 - 15,10			13,50 - 16,05 - 18,85	240 - 285 - 335**	
Espagne	8,75 - 12,50 - 16,00			10,50 - 13,50 - 19,20		0,035-0,045-0,064
Finlande	10,60 - 16,00 - 20,25		7,05 - 10,65 - 13,50	12,70 - 19,20 - 24,30	185 - 277 - 350**	
France	18,00 - 25,80 - 30,00	15,00 - 21,50 - 25,00		21,60 - 30,96 - 36,00		
Grande-Bret.	14,40 24,00 - 28,80			17,28 28,80 - 34,56		0,06 0,10 - 0,12
Grèce	5,85 - 8,35 - 25,00			7,00 - 10,00 - 30,00		
Irlande	- 24,00 - 28,80			28,80 - - 34,56		0,10 - 0,12
Italie	4,50 - 9,45 - 18,90		3,00 - 6,30 - 12,60*	5,40 - 11,35 - 22,70		
Lituanie	3,25 - 4,70 - 6,35			3,90 - 5,65 - 7,60		
Norvège	25,90 - - 25,90		17,27 - - 17,27	31,08 - - 31,08		0,108
Pays-Bas	15,90 - - 18,00			19,10 - - 21,60		0,059***
Pays basque	14,25 - - 14,25			17,12 - - 17,12		
Portugal	7,50 - 8,67 - 15,00			9,00 - 12,00 - 18,00		
Slovaquie	2,50 - 6,05 - 9,60			3,00 - 7,25 - 11,50		
Slovénie	6,25 - 9,50 - 14,00			7,50 - 11,40 - 16,80		
Suède	19,30 - 22,95 - 25,35		12,88 - 15,30 - 16,90	23,18 - 27,54 - 30,42		
Suisse	20,00 - - 25,00			24,00 - - 30,00		
Tchéquie	2,50 - 4,60 - 7,50			3,00 - 5,50 - 9,00		

* en fait c'est le double pour 2.000 signes

** folio: 16 pages/2000 signes (DK: esp. incl., FIN: esp. non incl. ≈ 1625 signes esp. incl.)

*** 0.06 € à partir de 2008, tarif indexé et adapté annuellement

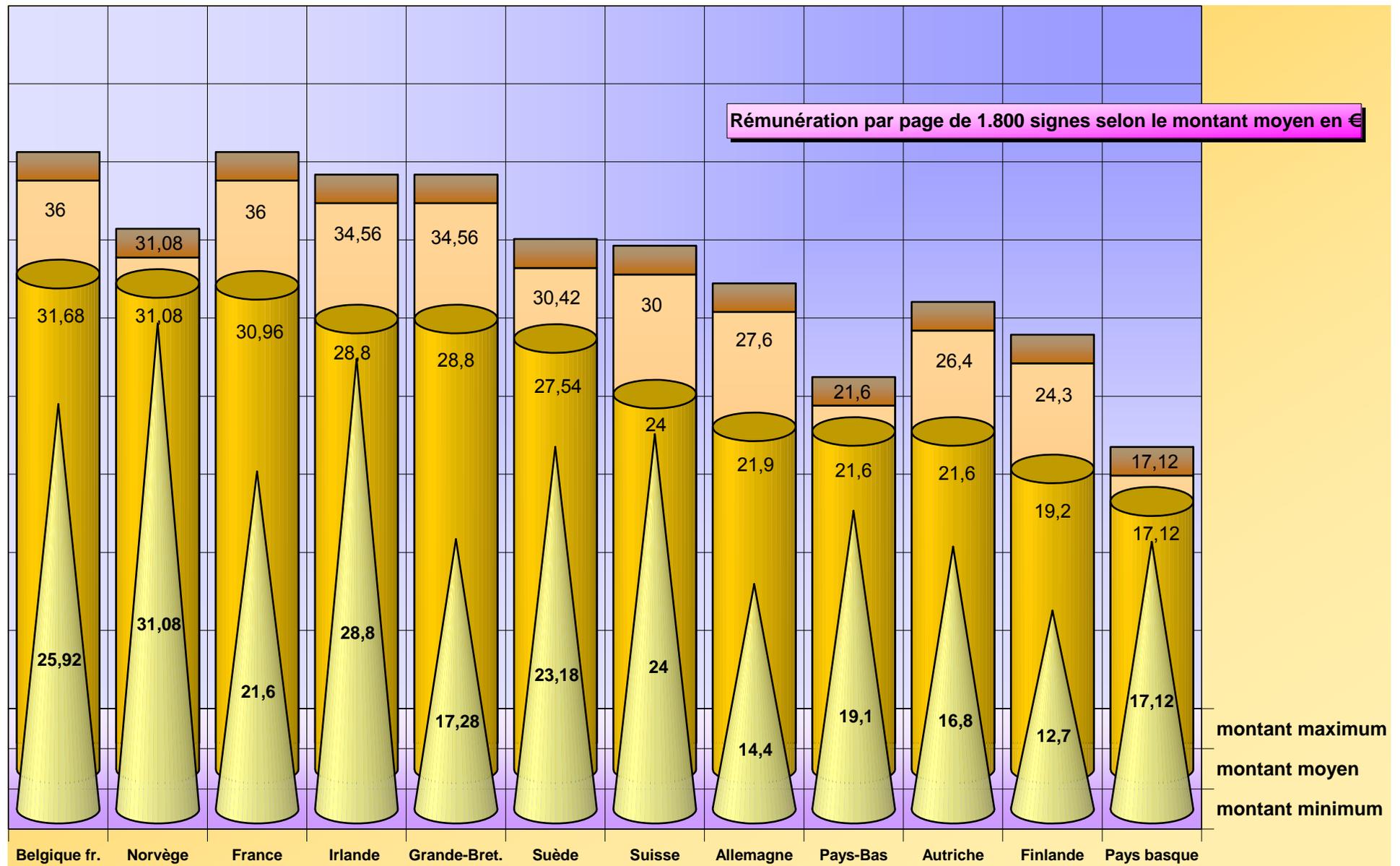
1 page type D ≈ 1500 signes (espaces inclus) ≈ 240 à 300 mots

1 page type F ≈ 1250 signes (espaces inclus) ≈ 200 à 250 mots

1 ligne ≈ 9 à 10 mots ≈ 54 à 60 signes (espaces inclus)

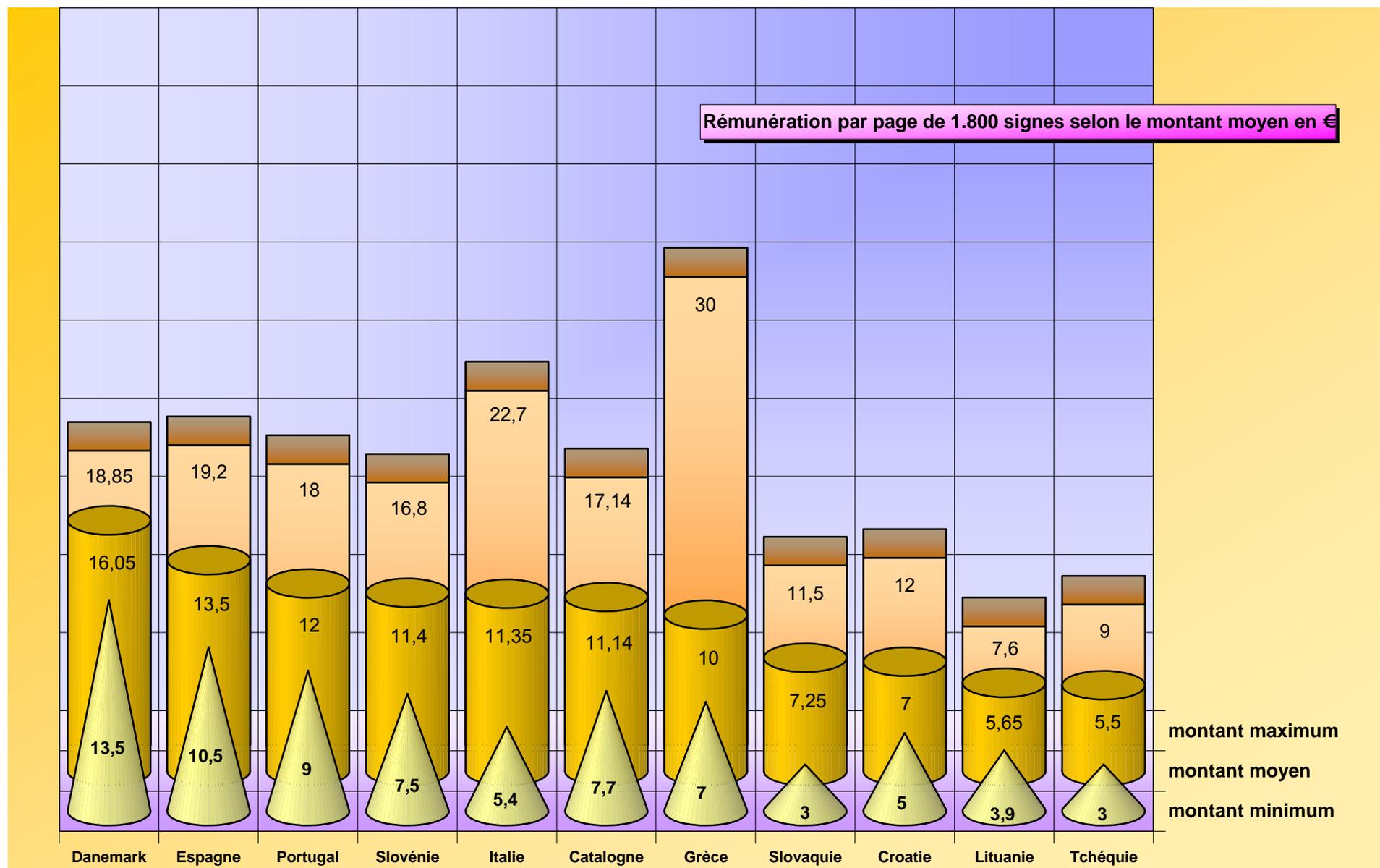
3.1.1 Rémunération de base selon tarifs moyens : pays 1-12

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 5a



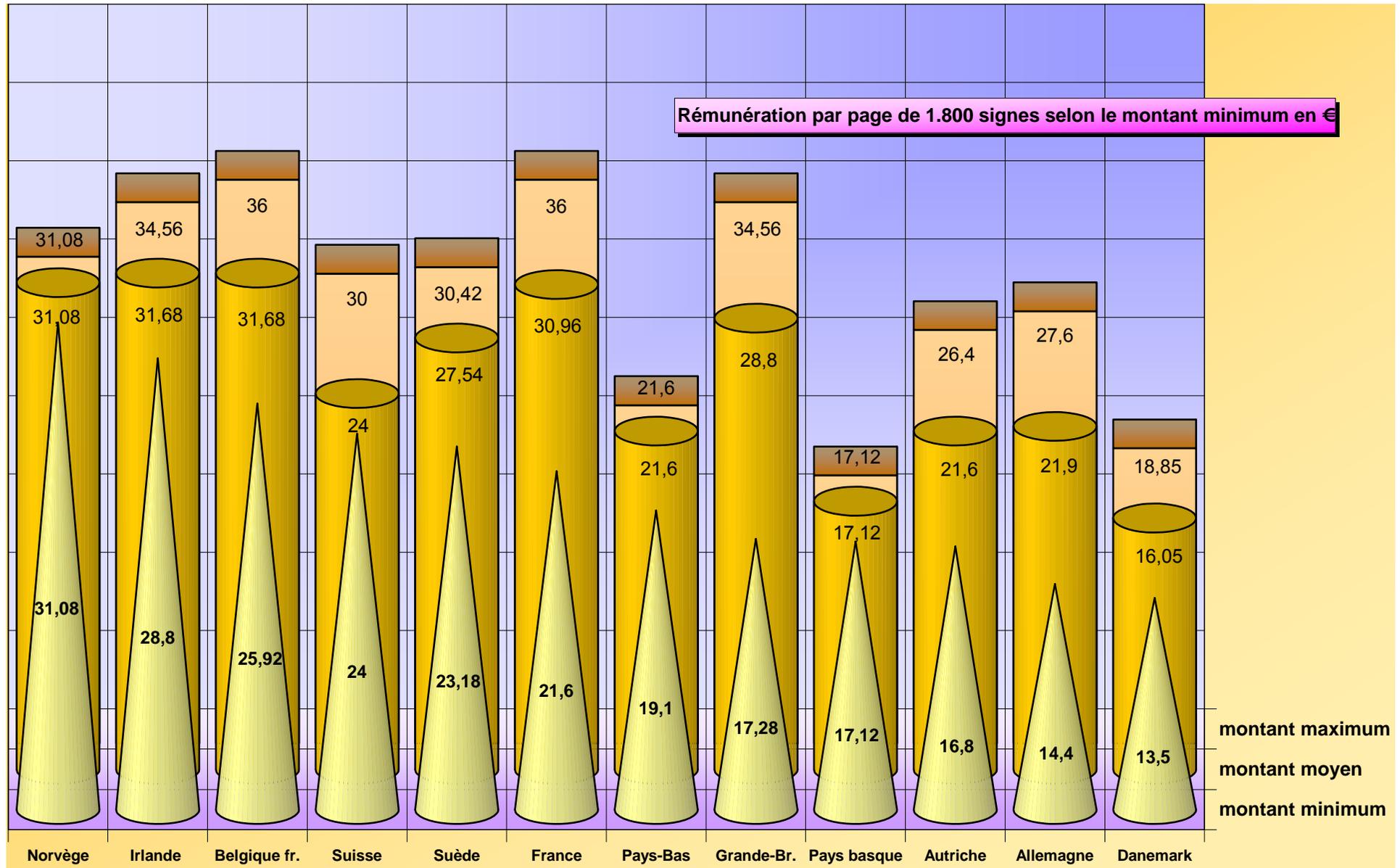
3.1.2 Rémunération de base selon tarifs moyens : pays 13-23

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 5b



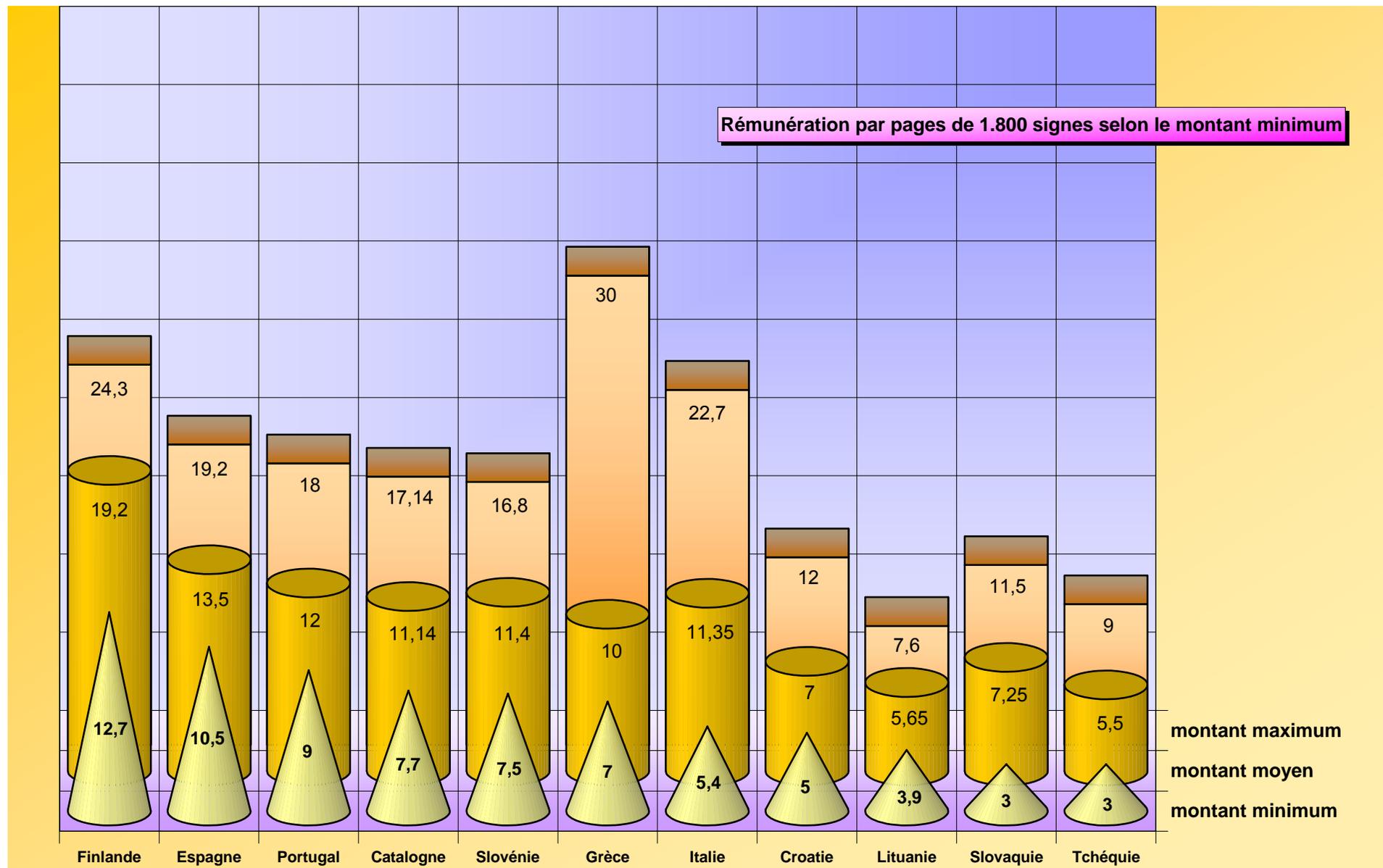
3.1.3 Rémunération de base selon tarifs minimums : pays 1-12

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 6a



3.1.2 Rémunération de base selon tarifs minimums : pays 13-23

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 6b



3.2-3.4 Rémunérations minimums et modalités

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 5

Modalités de la rémunération	payée comme à-valoir	payée comme forfait	minimum recommandé par l'association	minimum convenu avec les éditeurs	paiement après signature du contrat	paiement après remise du manuscrit	paiement après parution du livre
Allemagne	--	x	13,30/16,90/19,50* par page type D	--	10-50%	reste	--
Autriche	--	x	16,50-21,00/page type D	--	20-50%	reste	--
Belgique (fr.)	x	--	--	--	50%	50%	--
Catalogne	x	--	--	--	0-50%	reste	--
Croatie	--	x	8/1,800 signes	--	30%	70%	--
Danemark	--	x	14,80/1.800 signes	13,50/1.800 signes	--	100%	--
Espagne	x	--	35 €/1000mots ou 10,50/2000 signes	--	--	100%	--
Finlande	--	x	--	--	--	100%	--
France	x	--	19,50/page type F**	--	1/3	2/3	--
Grande-Bret.	x	x	0,12/mot	--	50%	50%	--
Grèce	--	x	--	--	--	100%	--
Irlande	--	x	--	0,10 -0,12/mot	50%	50%	--
Italie	--	x	--	--	--	100%	--
Lituanie	--	x	7,10/1800 signes	--	--	--	100%
Norvège	--	x	--	0,108/mot	1/3	1/3	1/3
Pays-Bas	--	x	--	0,059 par /mot	25%	75%	--
Pays basque	--	x	17,12/1800 signes	--	0-50%	reste	--
Portugal	--	x	18.00/1800 signes	--	--	100%	--
Slovaquie	--	x	--	--	--	50%	50%
Slovénie	--	x	13,75/15,00/16,25 par 1.800 signes	--	20%	20-80%	0-60%
Suède	--	x	--	12,88/1000 signes	--	100%	--
Suisse	--	x	20/page type D	20/page type D	--	100%	--
Tchéquie	--	x	5,5/1800 signes	--	--	50%	50%

* dernières recommandations de 1999/2000

** non pas recommandé directement, mais publié comme minimum payé effectivement selon les données statistiques

3.2 Rémunérations minimums

Dans 13 pays/régions l'association recommande une rémunération minimum

Allemagne*, Autriche, Croatie, Danemark, Espagne, France**, Grande-Bretagne, Lituanie, Pays basque, Portugal, Slovénie, Suisse, Tchéquie

Dans 6 pays il y a une rémunération minimum convenue avec les éditeurs:

Danemark, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse

Dans 6 pays/régions il n'existe ni recommandation ni accord sur une rémunération minimum :

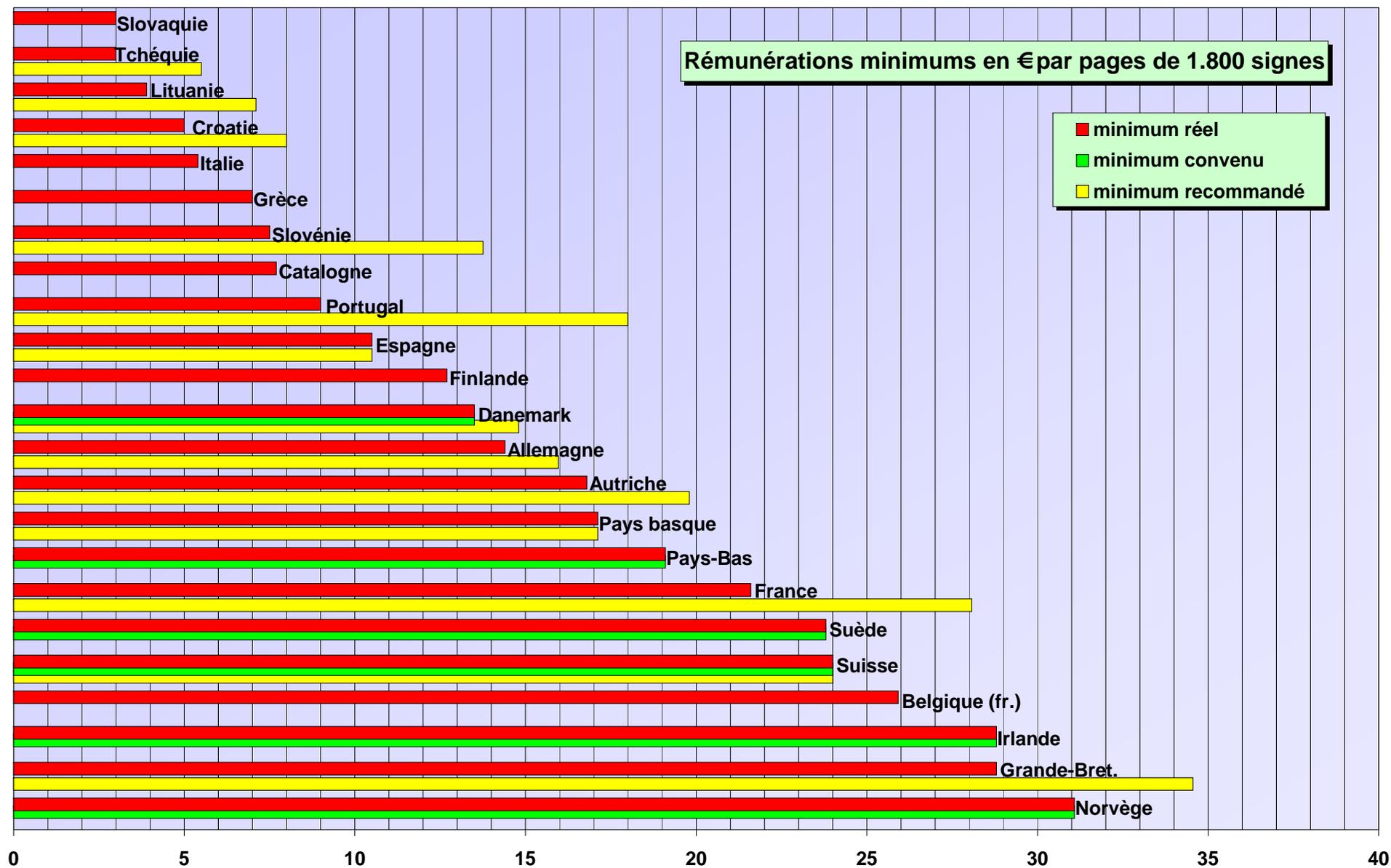
Belgique (fr.), Catalogne, Finlande, Grèce, Italie, Slovaquie,

* négociations en cours avec les éditeurs

** pas de vraies recommandations à cause des lois de la libre concurrence, mais publication de statistiques assez proche de recommandations

3.2.1 Rémunérations minimums comparées

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 7



3.3 Rémunération comme forfait ou à-valoir ?

Dans la plupart des pays, la rémunération de base est payée comme un forfait :

Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pays basque, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie

Dans 4 pays/régions la rémunération de base n'est payée qu'à titre d'à-valoir sur les droits d'auteurs (pourcentages) :

Belgique (fr.), Catalogne, Espagne, France (en France aussi sur les droits dérivés et annexes)

En Grande-Bretagne les deux possibilités sont courantes

3.4 Mode de paiement

Dans la plupart des pays, les traducteurs ont droit à un premier paiement après la signature du contrat, et le reste après la remise du manuscrit à la maison d'édition.

Dans 8 pays ils sont payés intégralement après la remise du manuscrit :

Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Italie, Portugal, Suède, Suisse

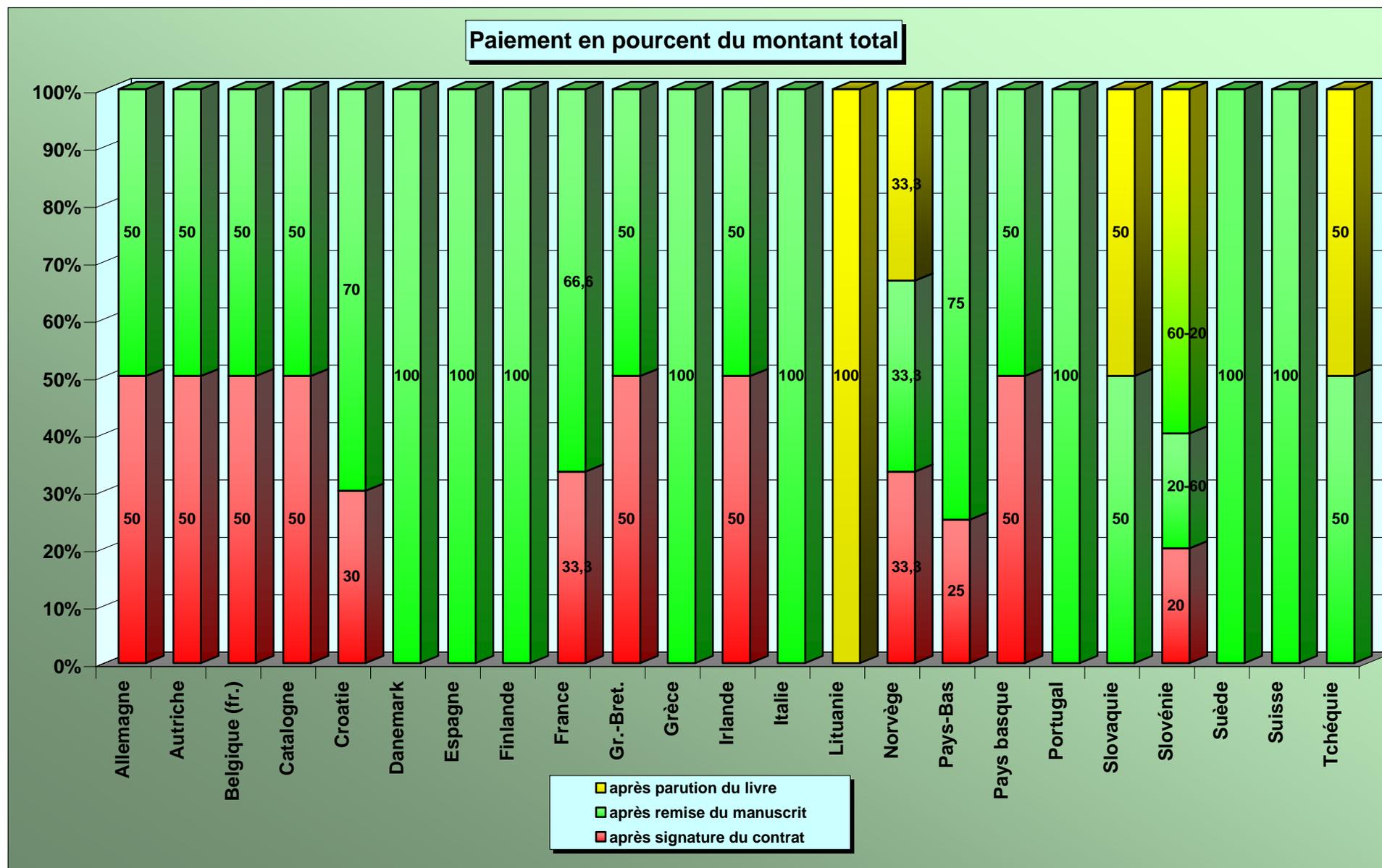
Mais dans 4 pays les traducteurs ne reçoivent le dernier paiement qu'après la parution du livre :

Norvège, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie

Et en Lituanie les traducteurs ne sont payés qu'après la parution du livre

3.4.1 Mode de paiement

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 8



4. Pourcentages et autres participations à l'exploitation principale

4.1 Pourcentages pour la première édition et les éditions suivantes

En général, un pourcentage ne peut fournir des bénéfices supplémentaires que dans les grands pays, ou les éditeurs réalisent de forts chiffres de vente (10.000 ex. et plus).

Il n'y a aucun pays où les pourcentages dépassent 5 % de la totalité des recettes des traducteurs littéraires par an.

Dans 8 pays/régions les traducteurs reçoivent **régulièrement des pourcentages** entre 0,2% et 2% :

Autriche, Belgique (fr.), Catalogne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suisse.

- En Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne le pourcentage ne fournit de bénéfices supplémentaires qu'après l'amortissement de l'à-valoir.
- En Suisse les pourcentages ne commencent qu'à partir de 10.000 exemplaires vendus.

Dans 3 pays les traducteurs n'obtiennent **de pourcentages qu'occasionnellement ou rarement** :

- En Allemagne : un pourcentage (0,5 ou 1%) à partir de 10.000, 25.000, 30.000 ou 50.000 ex. vendus.
- En Autriche : un pourcentage de 1% ou 2% à partir de 10.000 ex. vendus
- En Grèce très rarement un pourcentage de 2% à 4% malgré la loi donnant droit à un minimum de 1,5 %.

Dans 6 pays/régions **des recommandations existent concernant les pourcentages** :

Allemagne, Autriche, Catalogne, Espagne, Slovaquie, Suisse

Dans 5 pays/régions les **pourcentages sont convenus avec les éditeurs** :

Belgique (fr.), Catalogne, Danemark, France, Pays-Bas

Dans 2 pays il y a un **accord avec les éditeurs sur la non-participation du traducteur à l'exploitation** :

Finlande, Suède

4.1 Pourcentages et participations à l'exploitation principale

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 6

Participations à l'exploitation principale	recommandé par l'association	en conformité avec les éditeurs (sans ou avec accord)	en réalité pour la première édition (hardcover)	en réalité pour éditions suivantes (livre poche, club, audio, paperback, bon marché etc)
Allemagne	1% du prix net + TVA à partir de 10.000 ex. vendus	0	rien en 80% des cas, sinon 0,5% -1% à partir de 5-50.000 ex. ou quote-part (10-50%) du forfait	rien en 80% des cas, sinon la moitié du pourcentage de la première édition ou une quote-part du forfait (10-50%)
Autriche	1% à partir de 5.000 ex. vendus	0	1-2% à partir de 10.000 ex. (mais rarement)	
Belgique (fr.)	entre 1% et 3 % jusqu'à l'amortissement de l'à-valoir, 1 % après l'amortissement de l'à-valoir			
Catalogne	1-2%	1%	0,25-1% en amortissant l'à-valoir	0,125-0,5% amortissant l'à-valoir
Croatie	nouveau contrat après la 1. édition (c'est un droit d'auteur)		0	nouveau contrat (pas toujours)
Danemark	sauf 1. édition: jusqu'à 5.000 ex.25% du forfait, après 50% du forfait		0	25-50% du forfait selon ventes
Espagne	1,5-3% pour la 1e édition, min. 1% pour les éditions suivantes, 5-7% pour traductions dans le domaine public		1% en amortissant l'à-valoir, (3-5% dans la domaine public)	1% en amortissant l'à-valoir
Finlande	0	oui	0	0
France	entre 1% et 3% jusqu'à l'amortissement de l'à-valoir, 1% après l'amortissement de l'à-valoir			
Grande-Bret.	0	0	1-2% sur les revenus nets de l'éditeur	
Grèce		0	en gén. 0; rarement 2-4%; selon la loi 1,5% du prix net	
Irlande	0	0	(voir Grande-Bretagne)	
Italie	0	0	0	0
Lituanie	0	0	0	0
Norvège	0	oui	0	quote-part (10-50%) de la rém. de base pour livre-club et –audible
Pays-Bas	1% à partir de 2.500 exemplaires vendus, 2% à partir de 5.000 exemplaires vendus, y compris toutes éditions suivantes (sauf livre audio (50% de la quote-part de l'éditeur) et livre club (1%))			
Pays basque	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0
Slovaquie	0	0	0	0
Slovénie	5% du prix net	0	0	0
Suède	0	oui	0	0
Suisse	2% à partir de 2.500 ex de la 1. édition, après 6-8% des recettes ou 60% de la quote-part de l'éditeur	0	de 1% à partir de 10.000 ex. jusqu'à 2% à partir de 2.000 ex.	rarement réalisé
Tchéquie	0	0	0	0

4.2 Pourcentages et autres participations à l'exploitation continue

Dans 9 pays les traducteurs reçoivent entre 0,5% et 25 % sur les recettes (les prix nets des ventes) ou entre 2 et 50 % de la quote-part de l'éditeur. Traduit en quotes-parts :

Allemagne	2%-10% (occasionnellement)
Autriche	20%-37,5%
Belgique (fr.)	10%
Catalogne	1%
Espagne	50% du forfait de la cession du droit, 0,4%-1,2% des ventes après
France	10%
Gr.-Bret.	0-50% (très variable)
Pays-Bas	50%
Suisse	10-70% (rarement)

Dans 6 pays les traducteurs peuvent recevoir au lieu de pourcentages une quote-part de la rémunération de base (10%, 15%, 20% 25% ou 50% pour chaque nouvelle édition) :

Allemagne (parfois), Autriche, Danemark, France, Norvège, Suède

Dans 5 pays, on a (a) des recommandations , (b) des accord avec les éditeurs:

(a) Allemagne, Autriche, Espagne, Grande-Bretagne, Suisse

(b) Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas

Dans 4 pays le traducteur garde la plupart des droits annexes et dérivés voire tous:

Danemark, Finlande, Norvège, Tchéquie

4.2 Pourcentages et participations à l'exploitation des droits annexes et dérivés
CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 7

Participations, droits annexes	recommandé par l'association	en conformité avec les éditeurs	en réalité pour reproductions de l'ouvrage dans sa totalité	en réalité pour toutes autres cessions du droit
Allemagne	10 % de la recette de l'éditeur	0	rien pour 60% des contrats, sinon 2-10% soit de la quote-part, soit de la recette de l'éditeur, ou 10-20% du forfait	rien pour 60% des contrats, sinon 2-10% soit de la quote-part, soit de la recette de l'éditeur
Autriche	10-15% sur les recettes de l'éditeur, infos sur les ventes en Allemagne	0	10-15% sur les recettes de l'éditeur	
Belgique (fr.)	0	10 % de la quote-part de l'éditeur		
Catalogne	0	0	0,5 % du prix net des ventes	0
Croatie	0	0	0	0
Danemark	25-50 % du forfait (mais la plupart de ces droits restent chez le traducteur)			
Espagne	50% du forfait de la cession du droit, après parfois 0,2-0,5% des ventes (prix net)			0
Finlande	normalement ces droits restent chez les traducteurs littéraires			
France	0	10 % de la quote-part de l'éditeur		
Grand-Bret.	25% de la quote-part de l'auteur	0	0-50% de la quote-part de l'auteur; négociable, très variable	
Grèce	0	0	0	0
Irlande	0	0	0	0
Italie	0	0	0	0
Lituanie	0	0	0	0
Norvège	normalement ces droits restent chez les traducteurs littéraires			
Pays-Bas	0	50 % de la quote-part de l'éditeur		
Pays basque	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0
Slovaquie	0	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0
Suède	0	15-20% du forfait pour livres de poche, paperbacks, livres club, bon marché, 25 % pour livres audio		25-35% (gestion collective) redistribués individuellement
Suisse	pour l'ouvrage dans sa totalité 10-60%, pour les autres droits 30-70% de la quote-part de l'éditeur	0	occasionnellement	rarement
Tchéquie	en général le traducteur garde ses droits et les cède séparément			

5. Les droits de prêt public et autres droits en gestion collective

Dans la plupart des pays/régions il y a des organismes ou sociétés de gestion collective pour les droits du prêt public, de la reprographie et de la copie privée numérique. En Croatie on est en train de fonder une société, mais elle ne fonctionne pas encore.

5.1 Prêt public

Dans 4 pays/régions les traducteurs littéraires ne profitent pas encore du prêt public :

Belgique (fr. + fl.), Croatie, Irlande, Portugal

5.2 Droits de reprographie et de copie privée numérique

Dans 4 pays/régions il n'y a pas encore d'organisation ou de société de gestion pour les droits de reprographie et les copie privée numérique :

Croatie, Grèce, Irlande, Portugal,
en Italie les traducteurs littéraires n'en profitent pas jusqu'au moment

5.3 Petits droits d'émission (radio, télévision, train, avion, internet etc.)

9 pays ont une organisation ou société de gestion pour les petits droits d'émission :

Allemagne, Autriche, Lituanie, Norvège, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie

5.1-7 Droits en gestion collective (1)

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 8a

Prêt public et droits en gestion collective I	société de gestion/prêt public, quote-part des traducteurs	société de gestion/droits de reprographie et de copie privée numérique	société de gestion/petits droits (radio, télévision, train, avion, internet etc.)	recettes moyennes par an d'un traducteur bien établi (actif depuis au moins dix ans)
Allemagne	VG Wort, distribution proportionnelle sur base de données de 17 bibliothèques représentatives; 35%			ca. 100 € pour 10 oeuvres par an
Autriche	35% (distribution proportionnelle sur la base de statistiques de prêt		12,5-18 %, 25-35 % si le texte appartient au domaine public	ca. 100 € pour 10 oeuvres par an
Belgique (fr.)	--	Reprobel	--	quantité négligable
Catalogne	oui, 50%, et 100% pour traductions du domaine public	fonds collectif CEDRO distribution proportionnelle	--	selon la quantité de publications ca. 300 € pour 10 oeuvres par an
Croatie	une société est en train d'être établie, mais ne fonctionne pas encore			0
Danemark	distribution proportionnelle selon nombre de pages traduites dans l'année précédente	Copydan	droits individuels, rémunération par minute d'émission selon contrat avec Radiokassen	les prêts publics donnent 50-100% des forfaits annuels de plus ca. 1.000 € par Copydan
Espagne	oui, 50%, et 100% pour traductions du domaine public	fonds collectif CEDRO distribution proportionnelle	--	selon la quantité de publications ca. 300 € pour 10 oeuvres par an
Finlande	fonds collectifs fournissant bourses et subventions à des demandes individuelles, décisions faites par un jury nommé par l'association des traducteurs		droits individuels, rémunération selon les tarifs du radio public	--
France	SOFIA, 25-50% (la moitié étant versé dans un fonds de retraites complémentaires)	somme forfaitaire (proportionnelle) allouée une fois par an	--	quantité négligeable
Grande-Bret.	ALCS, 30%, distribution proportionnelle 1 fois par an			--
Grèce	Oui	--	--	ca. 300 € par an
Irlande	--	--	--	--
Italie	SIAE, à partir de 2008 distribués sous forme de bourses et subventions par un fonds	rien jusqu'au moment	--	quantité négligable jusqu'à 2007
Lituanie	LATGA, 45% (à partir de 2009)	(tous pour les éditeurs)	LATGA, 45% (à partir de 2009)	< 400 € par an
Norvège	"Extended collective licence" - Tous les droits collectés (en somme assez considérables, et à 100% pour auteurs/traducteurs, les éditeurs n'étant pas considérés comme ayant-droit) débouchent dans un fonds collectif fournissant des bourses individuelles			en somme 660.000 € (en 2005) distribués à ca. 250-300 traducteurs
Pays-Bas	LIRA, 49%	49%	individuels	< 500 € par an
Pays basque	oui, 50%, et 100% pour traductions du domaine public	fonds collectif CEDRO distribution proportionnelle	--	selon la quantité de publications ca. 300 € pour 10 oeuvres par an

5.1-7 Droits en gestion collective (2)

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 8b

Prêt public et droits en gestion collective II	société de gestion/prêt public, quote-part des traducteurs	société de gestion/droits de reprographie et copies privées numériques	société de gestion/petits droits (radio, télévision, train, avion, internet etc.)	recettes moyennes par an d'un traducteur bien établi (actif depuis au moins dix ans)
Portugal	--	--	--	--
Slovaquie	LITA, distribution aux associations d'auteurs et de traducteurs jusqu'à 2006, depuis 2007 distribution individuelle, quote-part de 50% pour traducteurs			< 200 € par an
Slovénie	PLR géré par ministère de culture 50% distribué individuellement, 50% à l'association pour bourses	SAZOR (ne fonctionne pas encore)	ZAMP, distribution directe et individuelle	100-1000 Euros (selon le nombre de prêts et les autres revenus individuels)
Suède	"Extended collective licence" - tous les droits collectés par le Sveriges Författarfond (PLR) et les Fotokopierungsfonden nourrissent un fonds collectif pour bourses individuelles		Gestion collective (ALIS), mais distribution individuelle	ca. 100-300 euros d'ALIS
Suisse	Pro Litteris, 35% (distribution proportionnelle)			ca. 100 euros pour 10 oeuvres
Tchéquie	DILIA, quote-part de 50% pour traducteurs			ca. 1/2 salaire mensuel, en somme 200-250 euros par an

5.4 Spécificités

Dans la plupart des pays existent des sociétés de gestion collective différentes pour tous ces droits.

5 pays ont une société de gestion pour les droits de prêt public et de reprographie :
Finlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède

6 pays ont une société de gestion collective pour tous ces droits :
Allemagne, Autriche, Norvège , Slovaquie, Suisse, Tchéquie

5.5 Spécificité « nordique »

Dans les pays nordiques, pour la plupart de ces droits il n'y a pas de distribution individuelle ou proportionnelle directe, mais des fonds collectifs qui fournissent bourses et subventions pour les traducteurs :

- « extended collective licence » en Finlande, Norvège et Suède
 - sauf les petits droits en Finlande
 - et une distribution individuelle des petits droits en Suède

Au Danemark, la distribution proportionnelle des droits de prêt public s'effectue selon le nombre de pages traduites dans l'année précédente.

5.6 Quote-part des traducteurs à ces droits

Dans la plupart des pays, la quote-part du traducteur à ces droits est 33%, 35%, en France entre 25% et 50%, le reste est partagé entre les auteurs (35% ou 33%) et les éditeurs (30% ou 33%).

Dans les pays de la « extended collective licence » la quote-part est toujours de 50%, l'autre moitié est la quote-part de l'auteur, les éditeurs ne sont pas considérés comme détenteurs de ces droits.

5.7 Bénéfices des droits de gestion collective par an

Dans 7 pays, il n'existent pas de bénéfices directs de ces droits pour les traducteurs :

Croatie, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Norvège, Portugal, Suède

Dans 6 pays/régions, les bénéfices de ces droits sont négligeables :

Belgique (fr.), Finlande, France, Italie, Pays basque, Slovaquie

Dans 10 pays et 1 région, ces droits donnent des bénéfices faibles de 200 à 2000 €
(approximativement entre 50 et 300 € pour tous les 10 livres traduits dans les dix années précédentes)

Allemagne, Autriche, Catalogne, Danemark (droits de reprographie seulement, max. 1000 €),
Grèce (max. 300 €), Lituanie (max. 400 €), Slovénie (max. 1000 €), Pays-Bas,
Suède (pour les petits droits seulement, max. 300 €), Suisse, Tchéquie (en moyenne 200-250 €)

Dans 3 pays, les revenus de ces droits (tout d'abord des droits de prêt public) vont aux fonds spéciaux
pour les traducteurs qui offrent des bourses avec une augmentation de la rémunération de base de 50% à 100% :

Danemark, Norvège, Suède

Au Danemark, les droits de prêt public représentent une source de revenus assez importante pour les traducteurs
qui peut aller jusqu'au doublement de la rémunération de base.

6. Bourses et subventions

6.1 Bourses régulières, annuelles, occasionnelles et rares

Dans 5 pays, les traducteurs peuvent compter sur des bourses ou subventions régulières :

Finlande, Norvège, Pays-Bas, Slovénie, Suède

Dans 13 pays, des bourses et subventions occasionnelles sont attribuées par des jurys :

a) d'une quantité considérable en :

Allemagne, Autriche, Croatie, Finlande, France, Pays basque

b) d'une quantité négligeable en :

Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Irlande, Slovaquie, Suisse, Tchéquie

6.2 Nombre et somme totale des bourses

Dans la plupart des pays, le nombre et la somme totale de toutes les bourses et subventions des traducteurs sont plus ou moins négligeables.

7 pays distribuent des bourses d'une somme totale assez considérable :

Allemagne, Autriche, Croatie, France, Lituanie, Pays basque, Slovénie

Dans 4 pays les bourses atteignent une somme totale de grande envergure :

Finlande, Norvège, Pays-Bas, Suède

6.1-3 Bourses et Subventions (1)

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 9a

Bourses et subventions I	Bourses régulières, annuelles, sur lesquelles le traducteur peut compter	Bourses occasionnelles ou rares	Somme totale de toutes les bourses	Quote-part des subventions pour les éditeurs
Allemagne	--	ca. 150 bourses par an d'un fonds (DÜF) et de 5 Bundesländer (entre 1.000 et 6.000 €)	ca. 440.000 € par an	négociable, mais rarement cédée; entre 10 et 50% des subventions
Autriche	--	bourses de travail et de voyage de l'état et de la ville de Vienne	ca. 28.000 € par an	négociable (devront être 100 % si données pour la traduction)
Belgique (fr.)	--	--	--	0
Catalogne	--	--	--	négociable, parfois 100%, parfois un forfait supérieur par page
Croatie	--	quelques bourses de travail pour 3, 6 ou 12 mois	> 10.000 € par an	100% (ou presque) souvent la subvention est une condition de la traduction
Danemark	--	peu	négligeable	50%
Espagne	--	très peu (en quelques régions)	négligeable	50 % (mais pas toujours)
Finlande	en moyenne 2.500 € par an dans les belles lettres et 1.500 € par an dans la non-fiction	entre 24 et 36 fonds différents, bourses individuelles pour projets, voyages etc.	800.000-1.000.000 € par an	100% (ou presque) souvent la subvention est une condition de la traduction
France	--	Crédits de traduction (de 1.000 à 3.000 €) alloués par le Centre National du Livre	50-100.000 € par an (variable d'une année à l'autre)	rien à cause des crédits
Grand-Bret.	--	4 bourses à 1.500 € du PEN	négligeable	100% de celles pour la traduction
Grèce	--	--	--	négociable
Irlande	--	rarement des bourses données ad-hoc du Irish Literary Exchange	négligeable	0
Italie	--	--	--	0
Lituanie	--	4-5 bourses de 1-12 mois par an	10-12.000 € par an	oui (50-100%)
Norvège	bourses de 1.100 € par projet ou traduction jusqu'à un maximum de 7.340 € par an	5 bourses pour s'établir à 1.200 € à 26.000 € par an, max. 5 ans; bourses de vieux trad. à 21.600 € par an; bourses d'équipement de 600 à 6.000 € (max. 2 fois)	en somme ca. 800.000 € par an financé par les droits de prêt public, des autres droits collectifs et par l'État (ca. 20%)	25% de la rémunération de base en cas d'achat public (de l'État) de 500 exemplaires pour les bibliothèques (en moyenne pour 75 traductions par an)

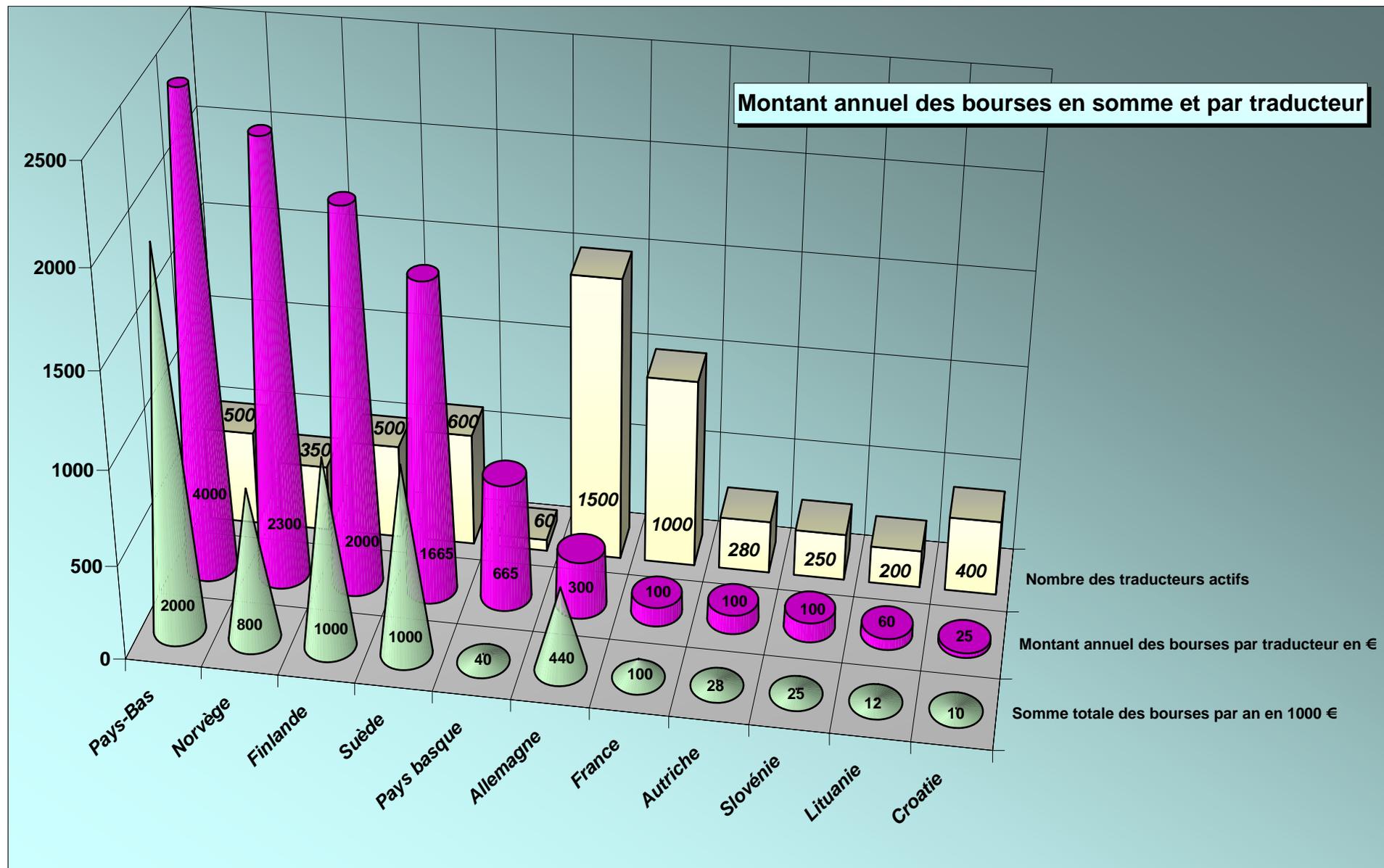
6.1-3 Bourses et Subventions (2)

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 9b

Bourses et subventions II	Bourses régulières, annuelles, sur lesquelles le traducteur peut compter	Bourses occasionnelles et rares	Somme totale de toutes les bourses	Quote-part des subventions pour les éditeurs
Pays-Bas	bourses de travail pour tous projets littéraires et en plus (depuis 2 ans) 10% de chaque bourse en forme de cotisation pour une retraite supplémentaire	plusieurs bourses de voyage par la Fondation pour les Lettres	ca. 2.000.000 € par an (financé par l'état et distribué par la Fondation pour les Lettres)	0
Pays basque	--	2 bourses annuelles	40.000 €	0
Portugal	--	--	0	0
Slovaquie	--	bourses de travail et de voyage du Fond Littéraire Slovaque	négligeable	une partie parfois, plutôt rare
Slovénie	la moitié du PLR redistribuée par l'association des traducteurs sous forme de bourses	quelques bourses de projet ou de travail allouées par le Ministère de la Culture	< 25.000 €	0
Suède	bourses de travail d'environ 1/3 des bénéficiaires tous les 5-6 ans; bourses jeunes traducteurs de 6.440 € par an (max. 2 ans); bourses traducteurs établis et reconnus de 14.490 € par an (max. 5 ans); bourses de retraite (traducteurs très bien établis) de 21.000 € par an	Bourses individuelles par plusieurs fondations privées	ca. 500.000-1.000.000 € par an (financé par les droits de prêt public et des autres droits collectifs)	0
Suisse	--	3 bourses de travail (Pro Helvetia) 4 bourses de séjours pour le Collège de traducteurs Looren	négligeable	une partie toujours, parfois 100%
Tchéquie	--	2-3 bourses de travail par le Fonds de la Littérature Tchèque; entre 350 et 1.050 € (l'équivalent de 1 à 3 salaires moyennes)	négligeable	0

6.2.1 Bourses par an et par traducteur

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 9



6.3 Quote-part des subventions pour les éditeurs

Dans 7 pays, les traducteurs reçoivent régulièrement une quote-part des subventions de leurs éditeurs :

Catalogne, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Lituanie, Suisse

Dans 6 pays, les traducteurs reçoivent occasionnellement une quote-part (après négociation avec l'éditeur) :

Allemagne, Autriche, Croatie, Grèce, Norvège, Slovaquie

Étant négociable la quote-part des subventions peut être

de 10, 20 ou 50% :

Allemagne, Autriche, Catalogne, Croatie, Grèce, Lituanie, Slovaquie, Suisse

d'une augmentation du forfait par page (de 1 ou 2 €) :

Allemagne, Catalogne

de 50% au minimum :

Autriche, Danemark, Espagne, Suisse

de 100% de la subvention donnée pour la traduction :

Autriche, Catalogne, Finlande, Grande-Bretagne, Suisse

7. Sécurité sociale, taxes sur valeur ajoutée et impôts

En principe les traducteurs littéraires européens sont soumis à l'un des trois systèmes fondamentaux de la sécurité sociale:

- A) un système de santé public et de retraite nationale ou d'État (pension minimum) financé soit par cotisation soit par taxes et impôts
- B) un système d'assurances (de santé, de maladie, de chômage, de retraite) financé pour la plupart par cotisation d'une quote-part fixe du revenu
- C) aucune sécurité sociale pour les traducteurs littéraires, toutes les assurances sont à la charge du traducteur (au privé)

7.1-4 Sécurité sociale, TVA et impôts (1)

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 10a

Sécurité sociale, TVA et impôts I	assurance maladie (+ taux)	assurance retraite (+ taux)	TVA / tarif réduit	Impôt sur le revenu
Allemagne	KSK: cotisations de 14,5 % du revenu brut (indemnité journalière à partir du 43e jour), de 2,2% (services de soin) payés à 50 % par exploiters, et de 0,4% pour dents	KSK (Künstlersozialkasse): cotisations de 19,9% du revenu brut, payés à 50% par exploiters; retraite ca. 40% du revenu brut	19% / 7%	18-43% taux progressif abattement de 7.500 € par an
Autriche	50-100% payé par les fonds de PLR	fonds spécial pour les professions libérales, allocation ou cotisations jusqu'à 85 €/mois	20% / 10%	0%<10.000 €; 38,3%<25.000 €; 43,6%<51.000 €
Belgique (fr.)	totalemnt à la charge du traducteur (assurance privée)	totalemnt à la charge du traducteur (assurance privée)	21% / 6%	24,98% pour revenus >20.000 € par an ; 31,93% pour revenus de 25-90.000 € par an
Catalogne	totalemnt à la charge du traducteur (minimum assurance maladie et retraite: 300 €/mois)		16% / 0% (exempts)	15%, prélèvement à la source
Croatie	avec statut d'artiste: cotisations payées par le ministère de la Culture (assurance minimale).	statut d'artiste: cotisations minimales payées par le ministère de la Culture (retraite minimale).	22% / --	15/25/35% selon revenus
Danemark	système de santé public	système national, pas de cotisations, allocations retraite 1.000-1.500 €/mois	25% / --	36-60% taux progressifs selon revenus
Espagne	totalemnt à la charge du traducteur (minimum assurance maladie et retraite: 300 €/mois)		16% / 0% (exempts)	15%, prélèvement à la source
Finlande	cotisations payées avec les impôts	à la charge des traducteurs	22% / (17% / 8 %)	29%
France	AGESSA (caisse des auteurs), cotisations: 0,85% sur la totalité des recettes, en plus une contribution sociale généralisée de 7,5% et au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 0,5% sur 97% des recettes	cotisations à la retraite de 6,55% sur la totalité des recettes, payées avec les impôts; retraite minimum ca. 600 €/mois, maximum après 40 ans de cotisations 1.238 €/mois; retraite complémentaire payée par les droits du prêt public	19,6% / 5,5% 0% jusqu'à un certain montant maximum	taux progressif selon différentes échelles jusqu'à max. de 48% revenus bruts <10.000 €: 5,5%, après en moyenne: 14%, à partir de 30.000 €: 30%
Grande-Bret.	système de santé public (indemnité journalière non inclus)	système national; cotisations 624 € par an, allocation 7.800 € par an	17,5% / (exempts)	22% pour la plupart des gens
Grèce	totalemnt à la charge du traducteur (assurance privée)	totalemnt à la charge du traducteur (assurance privée)	19% / (9%)	0%<9.500 € ;15%<13.000 €; 30%<23.000 €>40%
Irlande	Système de santé public + cotisations pour assurance maladie (sick pay)	retraite d'état, pas de cotisations, allocation 10.400 € par an	21% / (exempts)	exempt
Italie	Système de santé public (indemnité journalière non inclus)	système national (pension sociale), pas de cotisations, retraite minimum de 500 €/mois	20% / (exempts)	0%<7.500 €; 23%<15.000 €; 27%<28.000 €; prélèvement à la source, abattement de 25% comme frais professionnels

7.1-4 Sécurité sociale, TVA et impôts (2)

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 10b

Sécurité sociale, TVA et impôts II	assurance maladie (+ taux)	assurance retraite (+ taux)	TVA / tarif réduit	Impôt sur le revenu
Lituanie	cotisations prélevées avec les impôts	retraite nationale de base, cotisations min. 38 €/mois	18% / (9 %)	15% pour artistes (dont 30% l'assurance santé), sinon 33%
Norvège	Système de santé public + cotisations pour l'assurance d'indemnité journalière et médicaments remboursés par le fonds des droits du prêt public	retraite d'État minimum, mais cotisations pour retraite complémentaire sont déductibles de la totalité des impôts	25% / (exempts)	28-51%, taux progressifs
Pays-Bas	cotisations sécurité sociale (maladie, indemnité journalière, retraite) de 31,15 %	AOW, allocation de 11.500 € par an; aide financière pour les assurances retraite privées (Boutensfonds); retraite supplémentaire (AENA) par cotisations (payées par l'État) de 10% sur chaque bourse (depuis 2 ans)	19% / (exempts)	2,5%<17.319 €; 10,25%<31.122 €; 42%<53.064 €, abattements de 2.043 € par an, plusieurs abattements spécifiques, pour petite entreprise 4.310-8.885 € selon bénéfice, moyenne 7.000
Pays basque	totalemment à la charge du traducteur	totalemment à la charge du traducteur	16% / (exempts)	15%, prélèvement à la source
Portugal	cotisations à la sécurité sociale	retraite nationale de base très basse	21% / (12% / 5%)	10,5-42% (23,5% en moyenne)
Slovaquie	cotisations de 14% du revenu brut pour l'assurance santé et de 14% pour sécu sociale (chomage, indemnité journalière, retraite)		19% / 5% non obligatoire jusqu'à un certain plafond	19%
Slovénie	avec statut d'artiste: cotisations payées par le ministère de la Culture (assurance minimale).	statut d'artiste: cotisations minimales payées par ministère de la Culture (retraite minimale).	20% / (8,5%)	16% <5.426 €; 33% <10.602 €; 38% <21.454 €; 42% <43.117 € > 50 %
Suède	Système de santé public (indemnité journalière non inclus)	retraite mimimum ca. 20% du revenu brut (cotisé en partie par les droits de prêt); certains traducteurs âgés ont droit à une rente-boursier annuelle (voir 6.2)	25% / 6%	31,5%<32.343 € (revenu brut), au-delà 51,5%
Suisse	cotisations augmentent avec l'âge, en moyenne 180 € entre 40 et 45 ans (en partie subventionné pour petits revenus)	cotisations de 6% du revenu brut au minimum, augmentant selon revenu	20% / exempts jusqu'à un bénéfice de 45.000 €	5-25% d'un lieu à l'autre, très différent selon lieu (les taux sont fixés par communes et cantons)
Tchèquie	assurance santé: cotisations progressifs selon revenus, pour traducteurs littéraires en moyenne 7%; idem pour sécurité sociale (chomage, indemnité journalière, retraite), pour traducteurs littéraires en moyenne 8%		19% / 5% non obligatoire jusqu'à un bénéfice de 33.000 €	15%<3.676 €; 20%<7.352 €; 25%<11.149 €>32 %

7.1 Assurance santé/maladie

Dans 8 pays, il y a un système de santé public dont profitent aussi les traducteurs littéraires (en général sans indemnités journalières dont l'assurance reste à la charge des traducteurs

financé par taxes et impôts :

Danemark, Grande-Bretagne, Irlande (cotisations pour l'indemnité journalière), Italie

Norvège (cotisations pour l'indemnité journalière, médicaments remboursés par le droit de prêt public),

Suède

cotisations payées avec taxes et impôts :

Finlande, Lituanie

Dans 8 pays l'assurance maladie fait partie du système de sécurité sociale :
(en général sans indemnités journalières)

Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie,

Suisse (cotisations par un montant fixe dépendant de l'âge),

Tchéquie (cotisations progressives selon revenu, en moyenne 7%, avec indemnité journalière)

Dans 2 pays, pour tous les artistes les cotisations de l'assurance maladie sont payées par le ministère de la culture :

Croatie, Slovaquie

Dans 5 pays/régions, l'assurance maladie est totalement à la charge des traducteurs (au privé) :

Belgique (fr.), Catalogne, Espagne, Grèce, Pays basque,

7.2 Assurance retraite

Dans 7 pays, il y a un système de retraite nationale, pour la plupart avec des retraites minimums de niveaux très différents :

financé par taxes et impôts :

- Danemark (retraite nationale, entre 1000-1500 € par mois),
- Grande-Bretagne (cotisation de 52 € par mois, allocation de 650 € par mois),
- Irlande (retraite d'état de 200 € par semaine, 210€ à partir de 80 ans),
- Italie (retraite nationale de 500 €), Lituanie (retraite nationale de base),
- Norvège (retraite minimum + aide fiscale pour cotisation d'une retraite complémentaire),
- Portugal (retraite nationale de base d'un niveau très bas),
- Suède (retraite de 20 % du revenu brut + rente boursière annuelle pour traducteurs littéraires à plein temps)

Dans 8 pays l'assurance retraite fait partie d'un système d'assurance sociale :
(en général le montant des retraites dépend du montant et des années de cotisation)

- Allemagne (allocation max. 43 % du revenu brut après 42 ans de cotisations),
- Autriche (fonds spécial, retraite minimum),
- Croatie et Slovénie (avec statut d'artiste cotisations payées par le ministère de la culture),
- France (retraite min. de ca. 600 €, max. de 1.238 par mois après 40 ans de cotisation, retraite complémentaire payée par la moitié des droits de prêt public),
- Pays-Bas (allocation de 11.500 € par an; aide financière pour les assurances retraite privées, depuis 2 ans : retraite supplémentaire par cotisations (payées par l'État) de 10% sur chaque bourse),
- Suisse (cotisations au min. de 6% du revenu brut augmentant selon revenu),
- Tchéquie (cotisations progressives selon revenu, en moyenne 8% du revenu brut)

Dans 6 pays/régions, la retraite est totalement à la charge des traducteurs (au privé) :

Belgique (fr.), Catalogne, Espagne, Finlande, Grèce, Pays basque

7.3 T.V.A.

Dans 6 pays les traducteurs littéraires sont soumis à la T.V.A. normale (dans nos pays entre 16% et 25%) :

Croatie (22%), Danemark (25%), Grèce (19%), Lituanie (18%), Portugal (21%), Slovénie (20%),

Dans 8 pays les traducteurs littéraires profitent d'une T.V.A. réduite :

Allemagne (7%), Autriche (10%), Belgique (6%), Finlande (8%), France (5,5% à partir d'un revenu minimum),
Slovaquie (5%), Suède (6%), Tchéquie (5%)

Dans 9 pays/régions les traducteurs littéraires sont exempts de T.V.A. :

Catalogne, Espagne, Grande-Bretagne (limité aux bénéficiaires de moins de 45.000 € par an),
Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pays basque, Suisse (jusqu'à un bénéfice de 45.000 €),

dans 3 pays la T.V.A. n'est pas obligatoire traducteurs littéraires jusqu'à un certain plafond :

France, Slovaquie, Tchéquie (jusqu'à un bénéfice de 33.000 €)

7.4 Impôts sur le revenu :

Les systèmes de fiscalité sont très différents en Europe. Mais partout le traducteur littéraire rentre dans la catégorie profession libérale ou petit entrepreneur (dans quelques pays avec la possibilité de déclarer sous forme de salaires).

Dans 9 pays/régions, il y a un **taux unifié pour les impôts**, en Espagne avec prélèvement à la source et en Italie avec prélèvement à la source et un abattement de 25% sur les recettes:

Catalogne (15%), Espagne (15%), Finlande (29%), Grande-Bretagne (22%), Italie (20%), Lituanie (15%)*, Pays basque (15%), Slovaquie (19%), Suisse (5%-25% selon commune et canton)
* en Lituanie, le taux unifié est un taux spécial pour artistes

Dans 7 pays il y a **3, 4 ou 5 marges différentes selon revenu** :

Autriche (0% / 38,3% / 43,6%), Croatie (15% / 25% / 35%), Grèce (0% / 15% / 30% / 40%), Pays-Bas (2,5% / 10,25% / 42% / 52%), Slovénie (19% / 33% / 38% / 42% / 50%), Suède (31,5% / 51,5%), Tchéquie (15% / 20% / 25% / 32%)

Dans 6 pays il y a des **taux progressifs** :

Allemagne (18-43%), Belgique [(24,25-33%), Danemark (0-60%), France (6,83-48,09%), Norvège (28-51%), Portugal (10,5-42%),

Dans 2 pays les traducteurs littéraires profitent d'**abattements**:

en Allemagne de 7.500 €
aux Pays-Bas de 4.310 à 8.885 € selon bénéfice

Dans 1 pays les traducteurs littéraires sont **totalemt exemptés d'impôts** :

Irlande

8. Revenus moyens des traducteurs littéraires en Europe

8.0 Base de calcul

Pour comparer la situation matérielle des traducteurs littéraires, nous avons calculé les recettes annuelles à partir des performances moyennes par an des traducteurs selon les indications de chaque pays/association.

Pour les calculs nous avons arrondi les chiffres à cinq, dix, cinquante ou cent euros.

8.1 Performance moyenne par an

Pour les pays où il n'y a pas de traducteurs littéraires professionnels*, traduisant à plein-temps, nous avons créé pour le calcul un traducteur « fictif » à partir de la performance moyenne qu'il pourrait atteindre en tant que traducteur professionnel.

En général les associations ont donné des estimations approximatives, fondées sur l'expérience de leurs traducteurs.

Seule l'association norvégienne dispose de données réelles issues d'une enquête datant de la fin des années '90 . D'après leurs indications **la performance moyenne d'un traducteur professionnel s'élève à 1056 pages de 1.800 signes par an.**

Pour les pays/associations qui n'ont pas livré des données ou des indications sur la performance moyenne nous avons fait les calculs sur la base de la performance des traducteurs norvégiens.

On constatera que la performance est plus haute dans les pays avec des forfaits bas sans autre source de revenus et plus basse dans les pays avec des revenus secondaires venant des bourses ou des droits du prêt public.

* voir chapitre. 1.2, page 6 : traducteurs littéraires « professionnels » et « actifs »

8.1 Performance moyenne par an

Performance moyenne par an	selon les données des pays*	en pages de 1800 signes* (espaces inclus)
Allemagne	1200 p/type D	ca. 1000
Autriche	1200 p/type D	ca. 1000
Belgique (fr.)	~~	ca. 1056*
Catalogne	1200-1550 p/2100 signes	1400-1800
Croatie	1200/1.800 signes	ca. 1200
Danemark	1000/1.800 signes	ca. 1000
Espagne	1200-1550 p/2100 signes	1400-1800
Finlande	1,5 mio caractères	ca. 1025
France	~~	ca. 1056*
Grande-Bret.	ca. 400.000 words	1335-1450
Grèce	~~	ca. 1056*
Irlande	~~	ca. 1056*
Italie	ca. 1200/2.000 signes	ca. 1330
Lituanie	1156/1.800 signes	ca. 1156
Norvège	1056/1.800 signes	ca. 1056
Pays-Bas	200.000-300.000 words	666-1000
Pays basque	800-1400/1.800 signes	800-1400
Portugal	~~	ca. 1056*
Slovaquie	ca.1200/1.800 signes	ca.1200
Slovénie	ca. 100 folios	ca. 1330
Suède	ca. 1056/1.800 signes	ca. 1056
Suisse	ca. 1000/1.800.signes	ca. 1000
Tchèque	ca. 1000/1.800 signes	ca. 1000
* données approximatives (voire "fictives" pour les pays où il n'y a pas de traducteurs professionnels)		

8.2 Composition des recettes/bénéfices d'un traducteur littéraire par an

Les recettes/bénéfices annuels d'un traducteur littéraire se composent de trois sources (voir page 1) :

- rémunération de base (calculé sur la performance moyenne par an)
- pourcentages et droits annexes
- bourses et subventions

8.2 Composition des recettes par an

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 12

Recettes ou bénéfiques par an	revenus à partir de la rémunération de base			pourcentages et participations		bourses et subventions
	minimum	moyen	maximum	directes min./max.	société de gestion collective	
Allemagne	14400	21900	27600	0/2000	100/1000	200/2000
Autriche	16800	21600	26400	0/1000	100/400	0/1000
Belgique (fr.)	27370	33450	38015	0/1000	0	0
Catalogne	10780	22280	34280	0/600	0/300	0/600
Croatie	6000	9000	14400	0	0	0/1200
Danemark	13500	16050	18850	1000/1500	7800/19800	0/1200
Espagne	14700	20925	34560	0/600	0/300	0/600
Finlande	13020	19680	24900	0	0	2100/3700
France	22810	32695	38015	0/1000	0	0/1000
Grande-Bret.	24000	40000	48000	0/2000	0	0
Grèce	7420	10560	31680	0	300	0/600
Irlande	38300	38300	45960	0	0	0
Italie	7180	15100	30200	0	0	0
Lituanie	4500	6530	8780	0	0/400	0/600/1500
Norvège	32820	32820	32820	0	0	1700/4700/7100
Pays-Bas	11800	14750	17700	0/2500	500	11800/14750/17700
Pays basque	13700	18830	23970	0	0	0/4000
Portugal	9500	12670	19000	0	0	0
Slovaquie	3600	8700	13800	0	0/200	0/600
Slovénie	9970	15160	22340	0	100/1000	0/1200
Suède	25130	29080	32120	0	100/300	3220/5230/7240
Suisse	24000	30000	30000	0/2000	200/1000	0/2000
Tchèque	3000	5500	9000	0	200/250	0/350

8.3 Bénéfices et revenus moyens par an

Pour calculer les recettes/bénéfices nous avons additionné les revenus à partir des trois sources principales (voir page 1)

- rémunération de base (calculé sur la performance moyenne par an)
- pourcentages et droits annexes
- bourses et subventions

Pour le minimum on a additionné le minimum de la rémunération par page multiplié avec la performance moyenne par an, les revenus minimums des pourcentages ou participations par an et le revenu minimum des bourses et subventions par an.

Pour la moyenne on a additionné la moyenne de la rémunération par page multiplié avec la performance moyenne par an, les revenus moyens des pourcentages ou participations par an et le revenu moyen des bourses et subventions par an.

Pour le maximum on a additionné le maximum de la rémunération par page multiplié avec la performance moyenne par an, les revenus maximums des pourcentages ou participations par an et le revenu maximum des bourses et subventions par an.

Pour calculer les revenus moyens bruts, nous avons généralisé les frais professionnels (bureau, entretien du bureau, meubles et matériaux de bureau, techniques de communication et informatique, logiciels, livres, assurances, voiture, voyages etc.) à 25 % en sachant qu'il y a des différences considérables sur ce qui est reconnu comme frais professionnels dans les pays différents (entre 20% et 35%)

Les revenus moyens nets sont les revenus moyens bruts après la déduction des impôts respectifs dans chaque pays et des frais de sécurité sociale – soit d'après les chiffres réels indiqués par les associations, soit après une déduction générale de 15% pour les pays où il n'y pas de système social pour traducteurs littéraires.

8.3 Bénéfices et revenus moyen par an

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 13

Revenus moyens par an	bénéfices/recettes moyens par an (chiffre d'affaires)			revenus moyens bruts par an			revenus moyens nets par an		
	minimum	moyenne	maximum	minimum	moyenne	maximum	minimum	moyenne	maximum
Allemagne	14700	24370	32600	11025	18280	24450	8350	12530	15850
Autriche	16900	22800	28800	12675	17100	21600	10775	12880	14940
Belgique (fr.)	27370	33950	39015	20525	25465	29260	***12320	***15285	***17560
Catalogne	10780	18425	32350	8085	13820	24265	**/**4855	**/**8290	**/**14565
Croatie	6000	9000	15600	4500	7400	11700	3825	5920	8775
Danemark	22300	31400	41350	16725	23550	31010	10700	15070	22080
Espagne	14700	21825	36060	11025	16370	27045	**/**5220	**/**9495	**/**16230
Finlande	15120	19330	28600	11340	14500	21450	***8050	***10295	***15230
France	22810	33695	40015	17105	25270	30010	12480	16940	19095
Grande-Bret.	24000	41000	50050	18000	30750	37500	13415	23360	28625
Grèce	7420	11160	32580	5565	8730	24435	***3710	***5580	***16290
Irlande	38300	38300	45960	28725	28725	34470	*28725	*28725	*34470
Italie	7180	15100	30200	5385	11325	22650	**5385	**8720	**16535
Lituanie	4500	7340	10680	4500	7340	10680	**3370	**5780	**8620
Norvège	34520	37520	39920	25890	28140	29940	18640	20260	21560
Pays-Bas	24100	31250	38400	18075	23435	28800	11245	14370	17495
Pays basque	13700	20830	27970	10275	15625	20975	**/**6680	**/**10155	**/**13635
Portugal	9500	12670	19000	7125	9505	14250	5700	7600	9975
Slovaquie	3600	9100	14600	2700	6825	10950	1880	4755	7620
Slovénie	10070	16310	24540	7560	12235	18435	5040	8160	11440
Suède	28450	34510	39660	21340	25880	29745	13160	15955	18340
Suisse	24200	32000	35000	18150	24000	26750	13560	17705	19640
Tchéquie	3200	5900	9600	2400	4425	7800	1740	3200	5635

*revenus bruts=nets (pas d'impôts pour artistes)

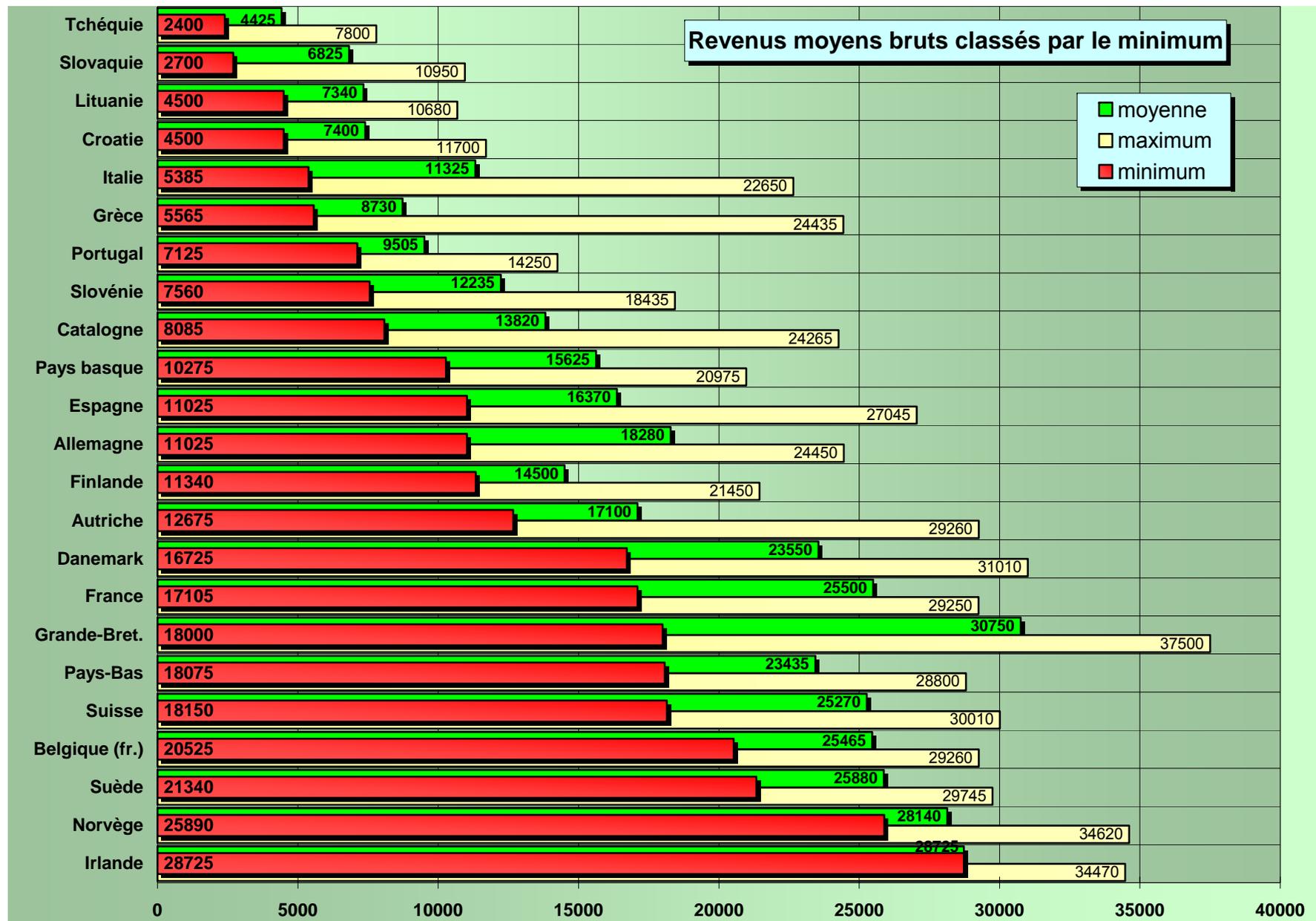
**prélèvement d'impôts à la source/recette

***assurance maladie/retraite privée, calculée avec une déduction de 15% du revenu brut

8.3.1 Revenus moyens bruts classés par le minimum

CEATL Enquête 2007/2008

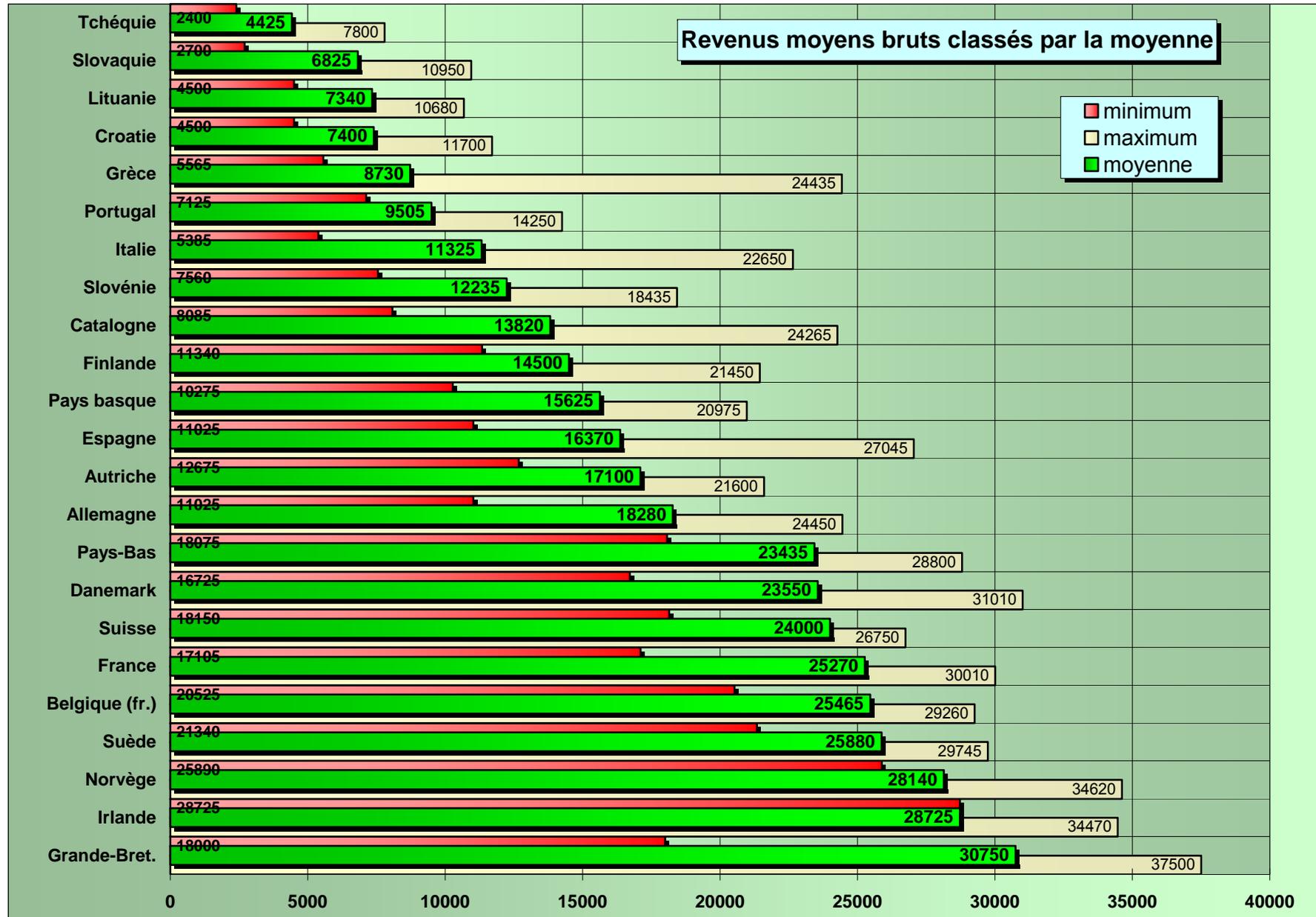
Graphique 10



8.3.2 Revenus moyens bruts classés par la moyenne

CEATL Enquête 2007/2008

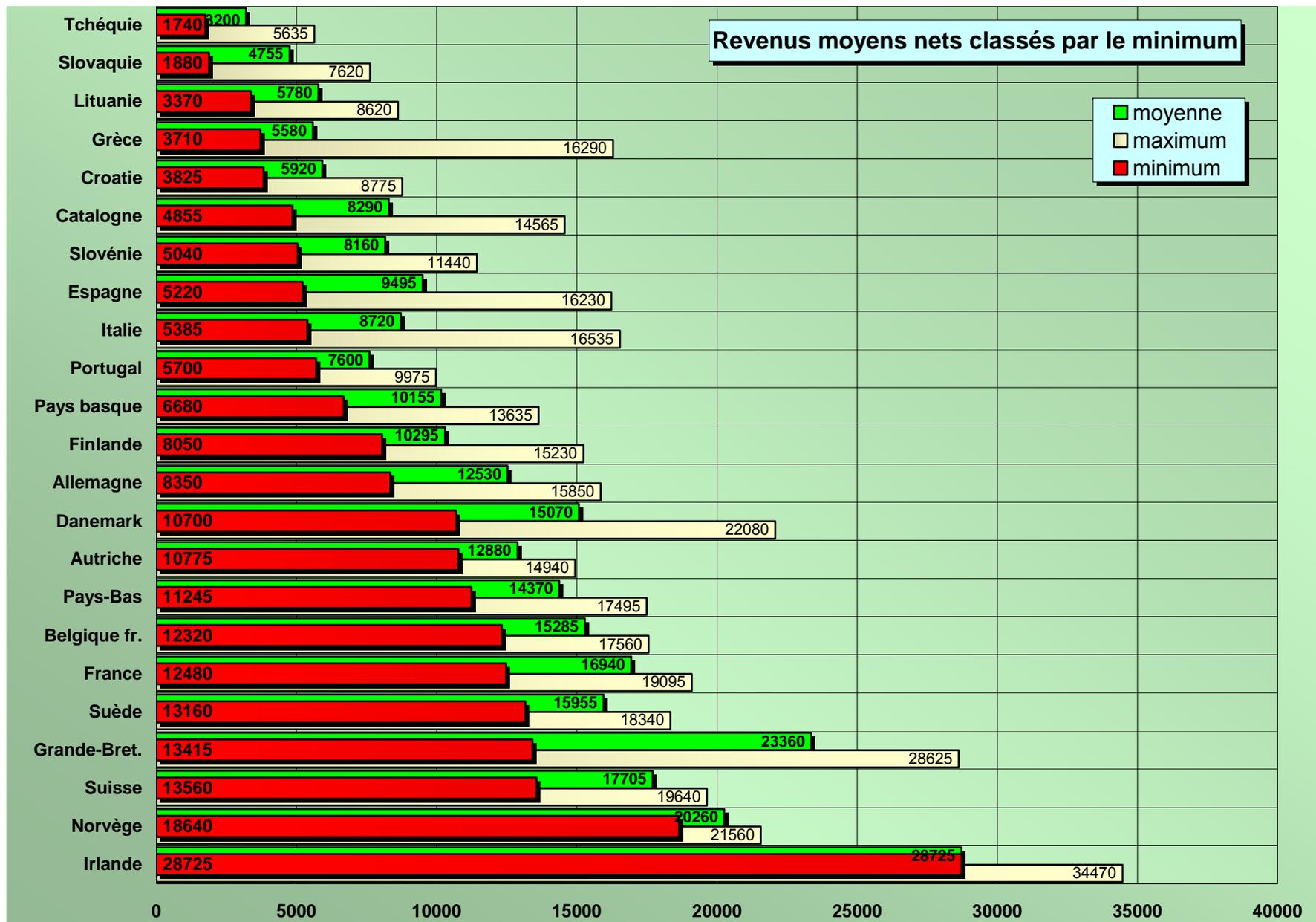
Graphique 11



8.3.3 Revenus moyens nets classés par le minimum

CEATL Enquête 2007/2008

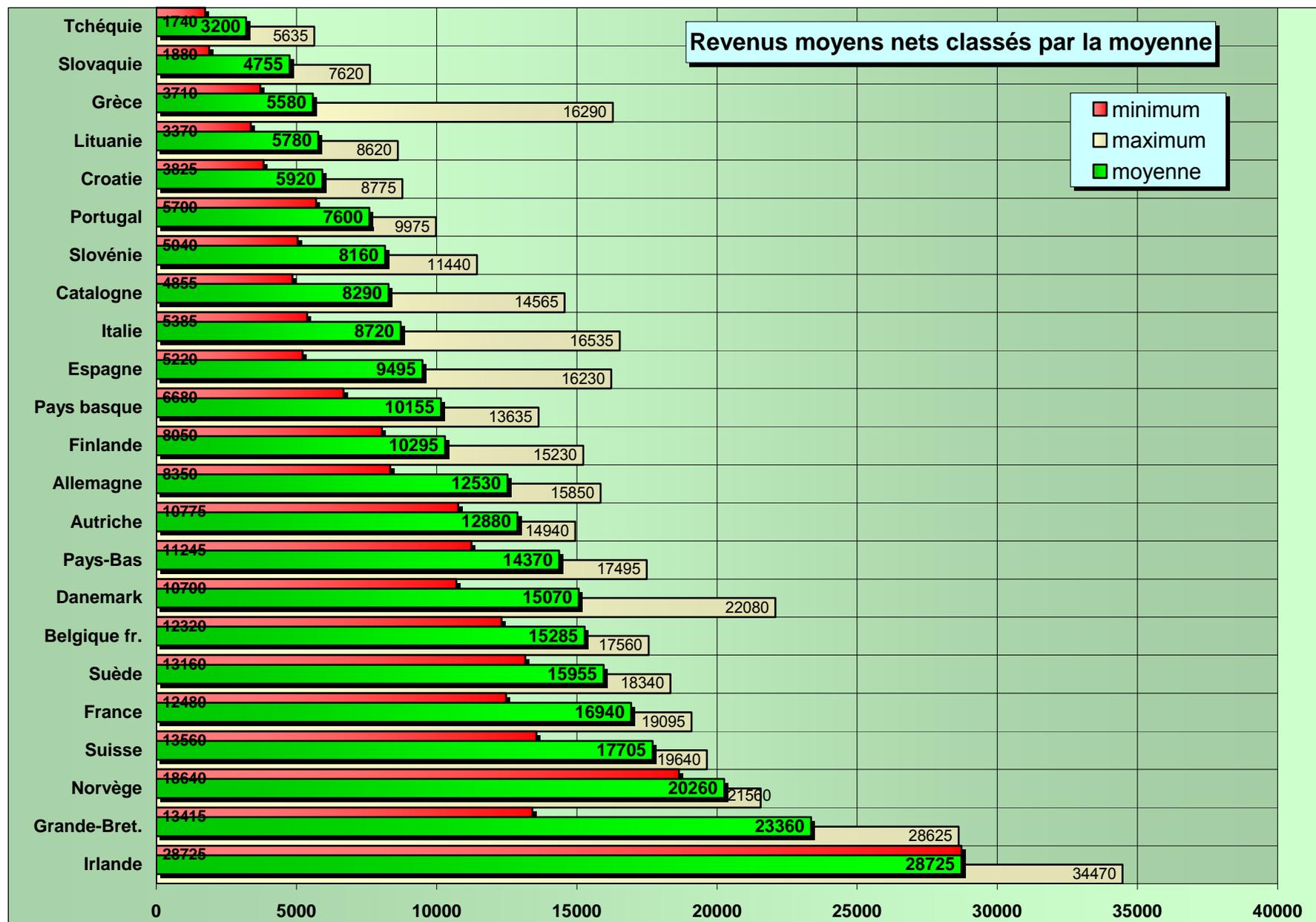
Graphique 12



8.3.4 Revenus moyens nets classés par la moyenne

CEATL Enquête 2007/2008

Graphique 13



8.4 Revenus moyens comparés

Pour pouvoir comparer la situation des traducteurs littéraires entre les pays, il faut comparer leurs revenus en relation avec le niveau de vie dans chaque pays

Pour cela nous avons comparé

1. les revenus moyens bruts des traducteurs littéraires avec les revenus moyens bruts dans le secteur **PIS** (secteur de la **P**roduction **I**ndustrielle et des **S**ervices) et
2. les revenus moyens nets des traducteurs littéraires avec le PIB/personne en termes de **SPA** (**S**tandard de **P**ouvoir d'**A**chat)

Dans les diagrammes nous avons classé les pays d'après la moyenne des revenus moyens bruts ou nets.

8.4 Revenus moyens bruts et SPA comparés

CEATL Enquête 2007/2008 Tableau 14

Comparaisons revenus bruts et pouvoir d'achat	revenus moyens bruts dans les secteurs PIS*	PIB par personne en termes de SPA*	Revenus moyens bruts des traducteurs en proportion de ceux dans le secteur PIS			Revenus moyens nets des traducteurs en proportion du SPA/personne		
			mimimun	moyenne	maximum	minimum	moyenne	maximum
Allemagne	41694	25700	26%	44%	59%	32%	49%	64%
Autriche	36032	28900	35%	47%	60%	37%	45%	52%
Belgique (fr.)	36672	27600	56%	69%	80%	45%	55%	64%
Catalogne	21150	23100	38%	65%	115%	21%	36%	63%
Croatie	9634	10420	47%	77%	121%	38%	57%	84%
Danemark	47529	29100	35%	50%	65%	36%	52%	76%
Espagne	21150	23100	52%	77%	128%	23%	41%	70%
Finlande	33290	26200	34%	44%	64%	31%	39%	58%
France	30520	25500	56%	83%	98%	49%	66%	75%
Grande-Bret.	42866	27300	42%	72%	87%	49%	88%	105%
Grèce	19914**	19200	28%	44%	123%	20%	29%	85%
Irlande	40462	32100	71%	71%	85%	90%	90%	107%
Italie	28010**	24100	19%	40%	81%	22%	36%	69%
Lituanie	8972**	12200	50%	82%	119%	28%	47%	71%
Norvège	45485	36600	57%	62%	66%	50%	53%	57%
Pays-Bas	38700	28900	47%	61%	74%	39%	50%	61%
Pays basque	21150	23100	49%	74%	99%	30%	44%	59%
Portugal	14715	16700	48%	65%	97%	34%	46%	60%
Slovaquie	7040	12900	38%	97%	156%	15%	37%	59%
Slovénie	17110**	18700	44%	72%	108%	27%	44%	61%
Suède	34049	26900	63%	70%	87%	49%	59%	68%
Suisse	45910	30010	40%	52%	58%	45%	57%	66%
Tchéquie	8284	17100	29%	53%	94%	10%	19%	31%

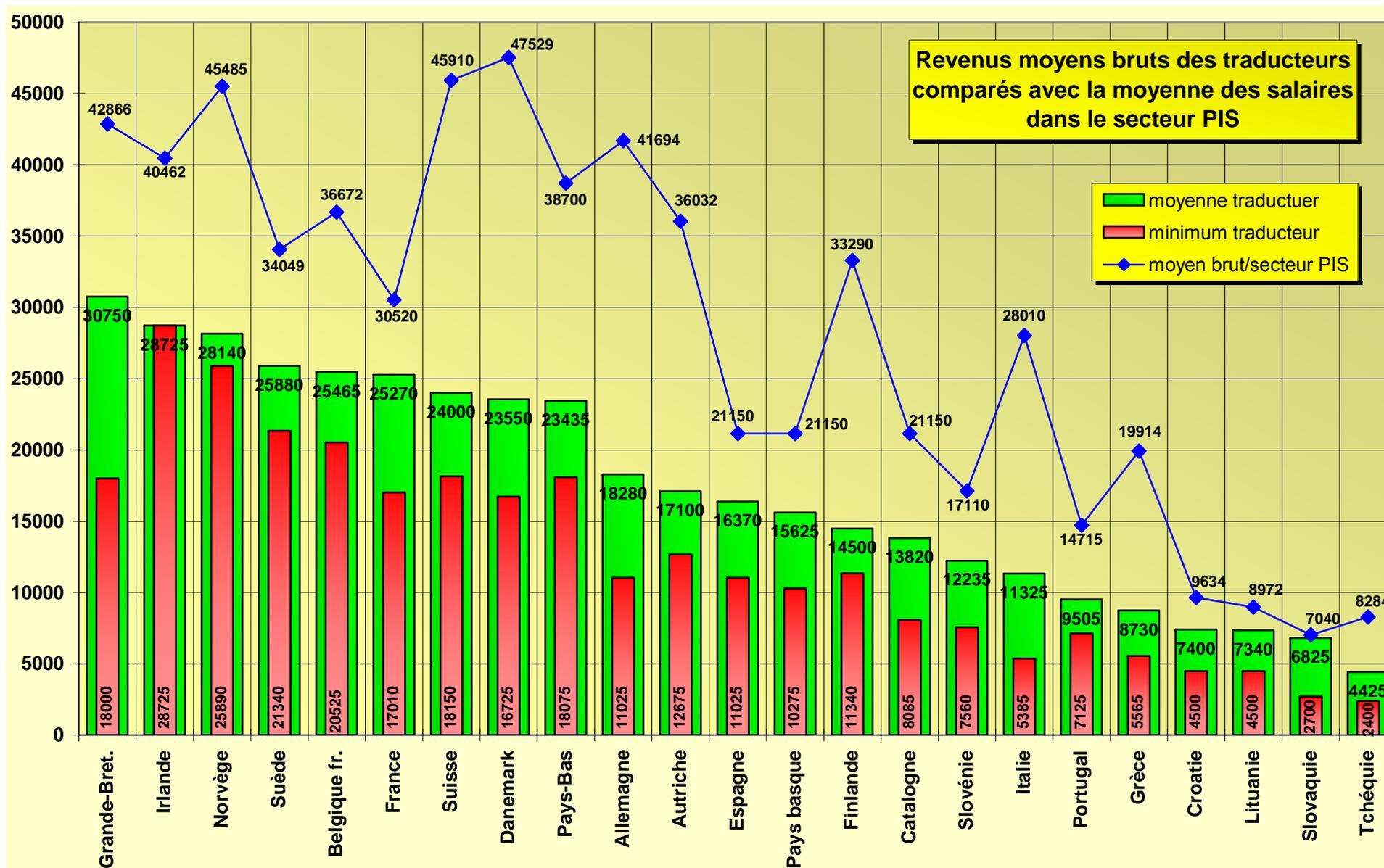
* Source: Euostat, données de 2005/06

** pas de données d'Euostat, moyenne estimée d'après les données de l'OECD

< en italique > chiffres peu significatifs à cause des revenus moyens plus modérés dans le secteur PIS des pays qui pour l'instant ne suivent que de loin le développement économique général de l'UE

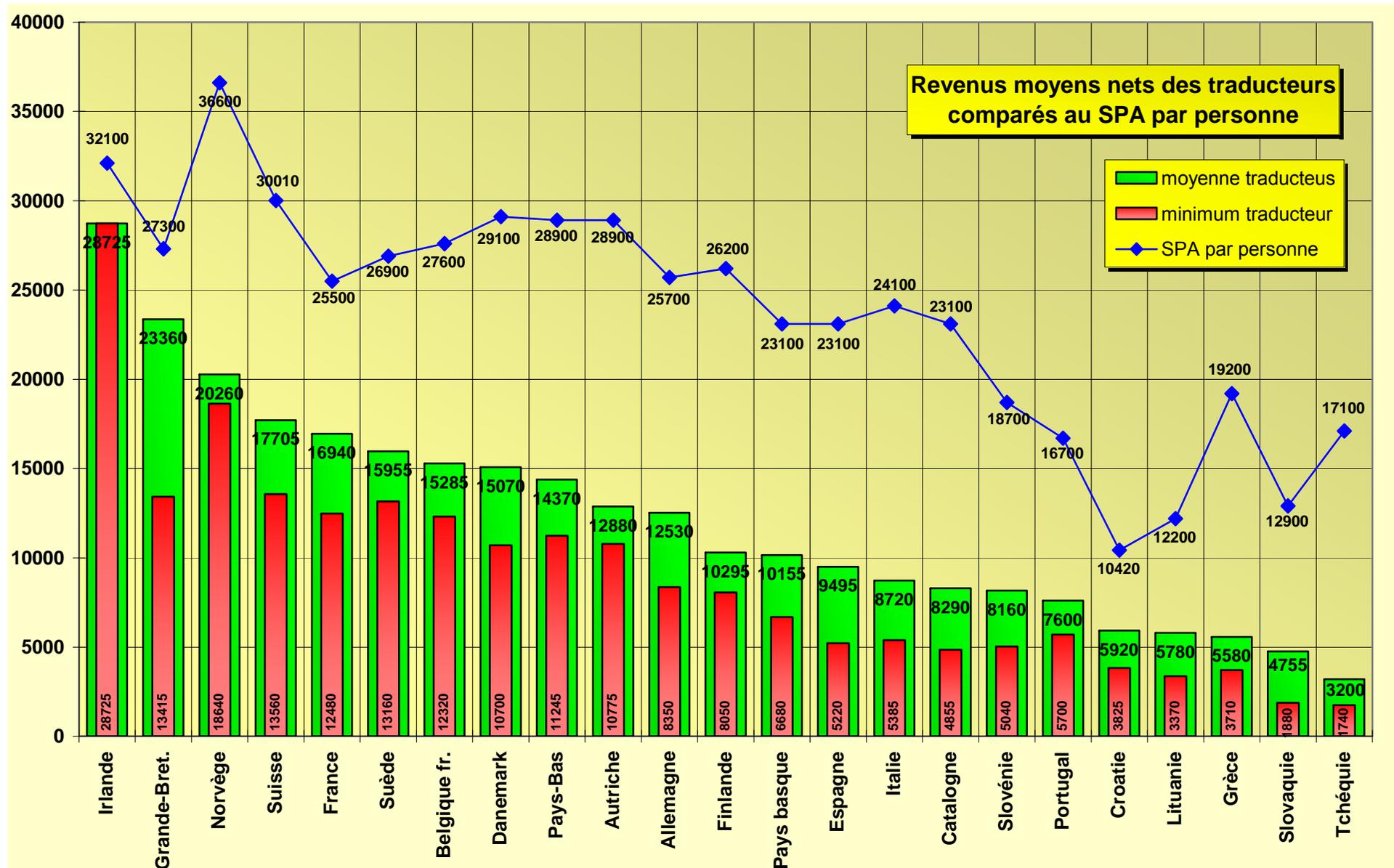
8.4.1 Revenus moyens bruts comparés

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 14



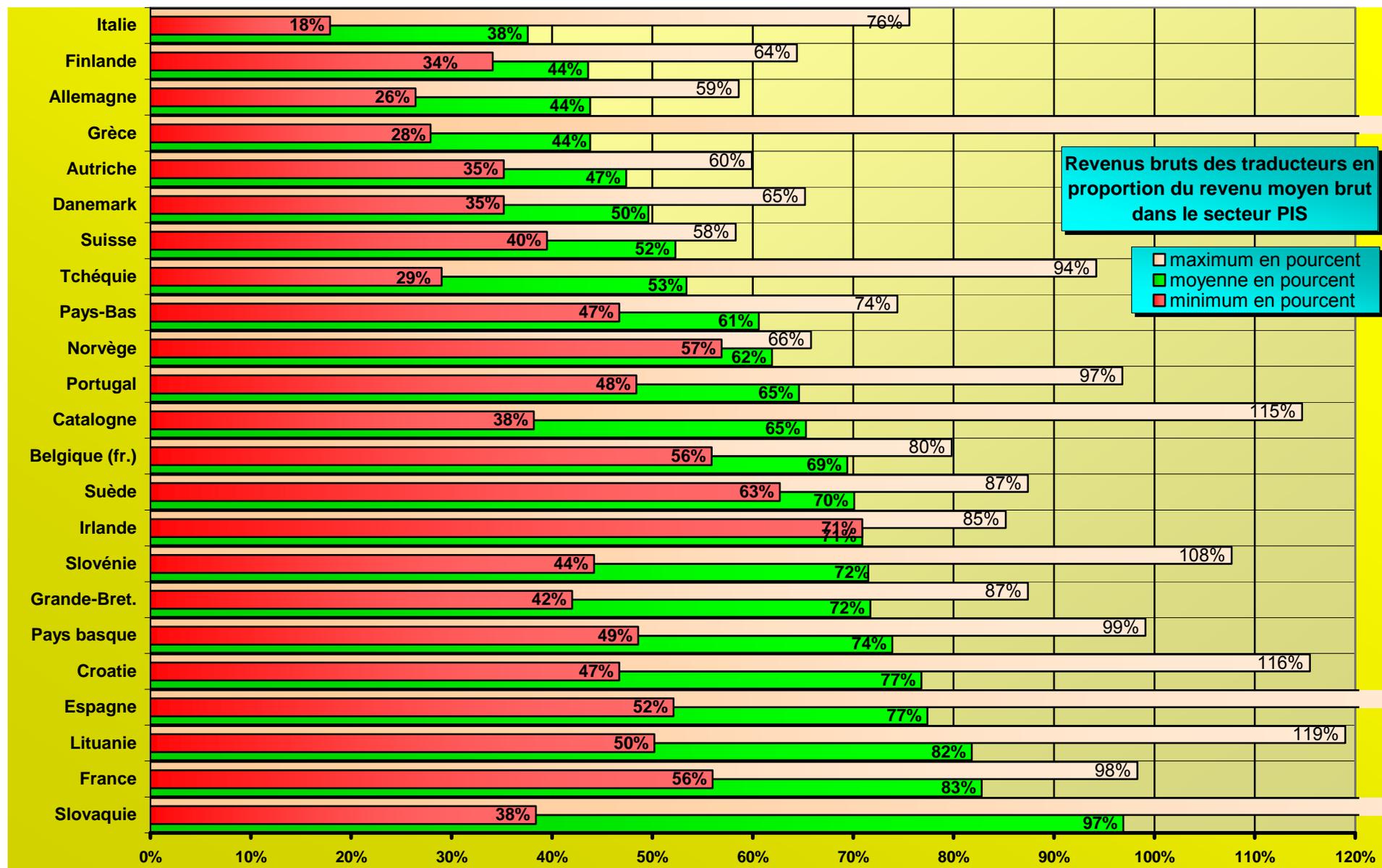
8.4.2 Revenus moyens nets comparés

CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 15



8.4.3 Revenus bruts comparés proportionnellement

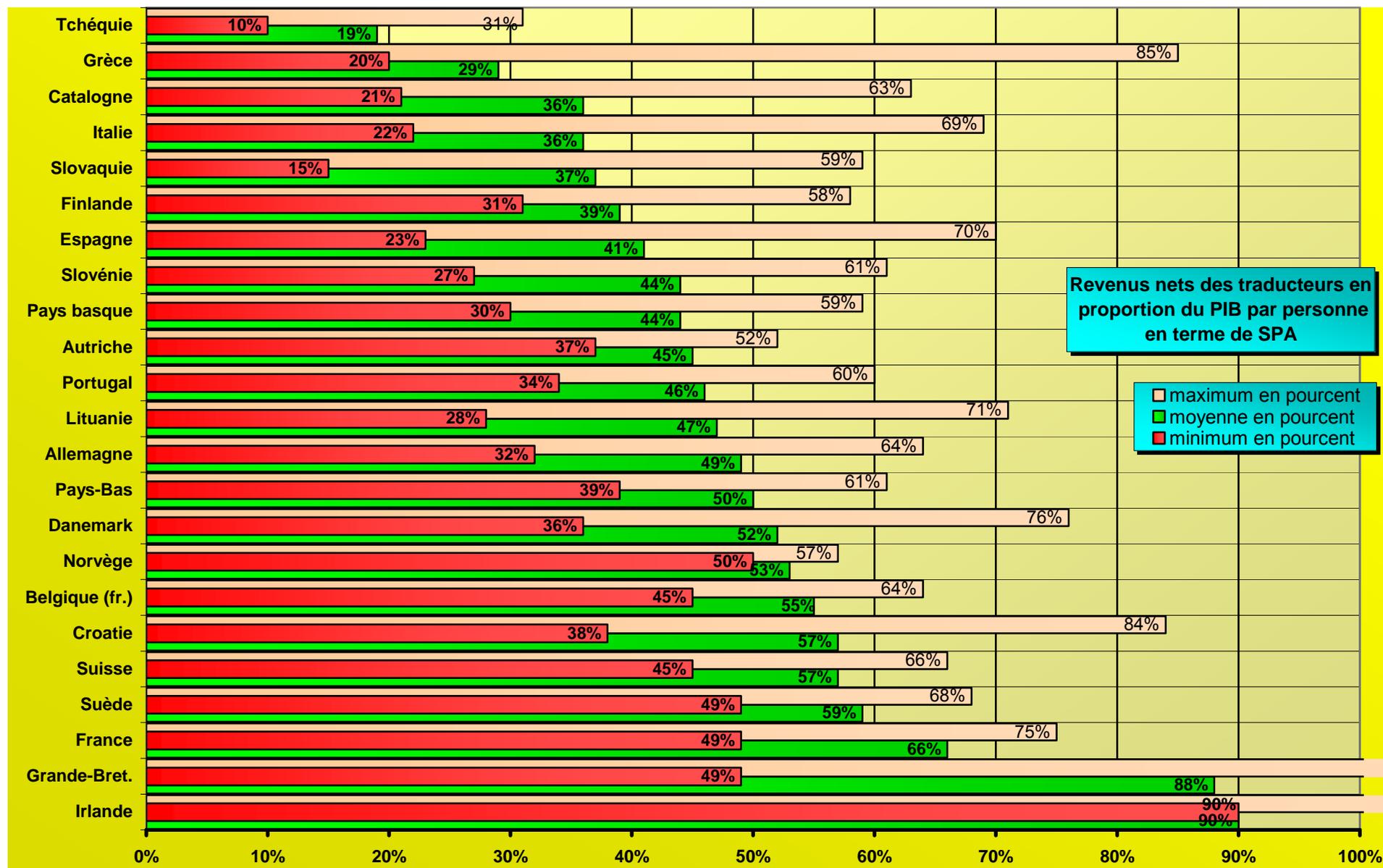
CEATL Enquête 2007/2008 Graphique 16



8.4.4 Revenus nets comparés proportionnellement

CEATL Enquête 2007/2008

Graphique 17



9. Conclusion

9.1 Quelques résultats marquants

La part des traductions :

Il est évident que la part des traductions de toutes les nouveautés par an est beaucoup plus grande pour les « petites » langues ou dans les petits pays, mais il est quand même frappant que les quote-parts en Grande-Bretagne, Autriche, Allemagne et Suisse soient tellement basses (moins de 10%).

Même en chiffres absolus, il y a trois fois plus de traductions en Espagne, et le double en Italie, qu'en Allemagne, et dans les belles-lettres les Français et même les Tchèques traduisent plus de livres par an que les Allemands.

Les vrais « champions européens » de la traduction littéraire sont les Tchèques et les Slovaques avec une quote-part de 80% dans les belles-lettres.

Dans 10 pays un tiers ou plus de toutes nouveautés sont des traductions :

Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Tchéquie

Dans 9 pays plus de la moitié des nouveautés dans les belles-lettres sont des traductions :

Croatie, Finlande, Danemark, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Suède, Slovaquie, Tchéquie

Relation entre accords avec éditeurs et honoraires :

C'est un fait marquant que les revenus des traducteurs littéraires sont en général plus stables et plus élevés dans les pays où existent des accords ou une entente entre traducteurs et éditeurs sur la rémunération et les pourcentages.

Par « plus stables », nous entendons que les écarts entre les revenus minimum et maximum sont beaucoup moins grands, tandis que dans les pays sans accord ou entente avec les éditeurs, les écarts entre les revenus, et tout particulièrement entre les rémunérations par page, sont plus grands.

Surtout dans les pays qui ne disposent pas d'un droit d'auteur bien établi ou dans lesquels le droit d'auteur est plutôt faible ou encore mal respecté (Catalogne, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Lituanie, Tchéquie, Slovaquie), les écarts entre les revenus minimum et maximum sont béants.

Influence des droits de gestion collective et des bourses

On voit très nettement que les conditions de vie des traducteurs littéraires sont meilleures dans les pays qui disposent de systèmes de bourses, par exemple des fonds financés soit par l'État (ministères de la culture), soit par les sociétés de gestion collective, soit par les deux.

Participations ou pourcentages

Étant donné que le travail d'un traducteur littéraire est une commande de l'éditeur, payée au forfait, et en même temps une œuvre d'art, le traducteur littéraire a droit à une participation appropriée à l'exploitation et additionnelle à la rémunération de base, normalement à un pourcentage.

Dans les pays dits grands, où les tirages moyens sont plus élevés, on pourrait parvenir à des revenus plus élevés par une participation appropriée à l'exploitation. Surtout si les pourcentages sont complémentaires à la rémunération de base forfaitaire (comme par exemple aux Pays-Bas).

Mais si le pourcentage doit amortir la rémunération de base comme à-valoir, ne fournissant davantage de revenus que dans le cas des « bestsellers », cela n'a pas de grand effet sur les revenus moyens des traducteurs.

Dans les pays dits petits, où les tirages moyens sont plus bas, les participations et pourcentages ne peuvent pas augmenter les revenus.

Dans les pays où il y a un grand marché de livres de poche et un marché croissant de livres audio, les droits annexes et dérivés peuvent contribuer à une augmentation considérable des revenus.

9.2 Revenus à bout de souffle

Les revenus bruts

En regardant les revenus bruts on constate que les traducteurs littéraires gagnent beaucoup moins que les employés ou salariés dans la production industrielle et les services (le secteur PIS). Ceux travaillant au tarif minimum ne gagnent tout au plus que deux tiers (et dans neuf pays même pas 40%) de ce que gagne un ouvrier industriel; et dans six pays, même ceux travaillant au tarif maximum ne dépassent pas les deux tiers du revenu moyen brut dans le secteur PIS.

En % des revenus moyens bruts dans le secteur PIS, les traducteurs littéraires gagnent

- **pour les revenus minimums : moins de 40% dans 9 pays, moins de 67% dans les autres pays**
- **pour les revenus moyens : moins de 50% dans 6 pays, moins de 67% dans 12 pays**
- **pour les revenus maximums : toujours moins de 67% dans 6 pays**

Ce n'est que dans les pays où le niveau des salaires est encore assez bas (notamment dans les pays du Sud de l'Europe) ou même très bas (notamment dans les pays de l'Europe de l'Est) que les revenus bruts des traducteurs peuvent dépasser (pour les tarifs maximums) les revenus moyens bruts des employés dans le secteur PIS. En conséquence, la comparaison des revenus bruts est peu significative dans ces pays-là – ce qui se confirme par la comparaison des revenus nets (voir page 66)

Quand on regarde l'échelle (statistiquement la plus significative) des traducteurs littéraires gagnant des revenus moyens, on constate que parmi les pays avec des économies avancées, il y a seulement

- 1 pays où les traducteurs littéraires gagnent plus de 80% des revenus moyens bruts (France, 83%)
- 3 pays où ils gagnent plus de 70% (Grande-Bretagne, Irlande, Suède)
- 3 autres pays où ils dépassent les 60% (Belgique fr., Norvège, Pays-Bas)

Mais il faut remarquer que pour la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Irlande ces notions sont dénuées de valeur puisqu'il n'y a pas ou presque pas de traducteurs littéraires professionnels dans ces pays.

En Italie, la situation est catastrophique. En Grèce, en Allemagne, en Finlande, en Autriche, au Danemark et en Suisse, **la situation matérielle des traducteurs est extrêmement critique, les traducteurs littéraires professionnels vivent dans la précarité, voire à la limite du minimum vital.**

Il faudrait ajouter toute l'Espagne y compris ses régions qui montrent des chiffres plus élevés uniquement parce que les traducteurs littéraires parviennent à une performance beaucoup plus élevée – mais, bien sûr, au dépens de la qualité littéraire des traductions.

Les revenus nets

Quand on compare les revenus nets au Standard du Pouvoir d'Achat par personne (SPA), la misère des traducteurs littéraires dans la plupart des pays de l'Europe est encore plus frappante.

Même si on prend comme base de comparaison le maximum que les traducteurs littéraires professionnels peuvent gagner, il n'y a que deux pays où les revenus nets dépassent le SPA, la Grande-Bretagne et l'Irlande, mais dans ces deux cas il n'y a pas de traducteurs littéraires « professionnels » au sens où nous l'entendons –et en réalité, même dans les pays où il y a des « professionnels », **le nombre des traducteurs littéraires qui arrivent au maximum est inférieur à 10%**.

Si l'on fait abstraction des pays où il n'y a pas de traducteurs littéraires « professionnels » (Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Slovaquie), il y a 3 pays (la France, la Croatie et le Danemark) où les revenus nets des traducteurs littéraires peuvent occasionnellement atteindre les trois quarts du SPA, et **13 pays où les revenus nets maximums n'atteignent même pas les deux tiers du SPA**.

Si l'on prend comme base de comparaison la moyenne des revenus nets des traducteurs littéraires, on constate que

- **dans 2 pays, ils n'atteignent même pas les 30% du SPA (Grèce 29%, Tchéquie 19%)**
- **dans 4 pays, ils atteignent entre 30% et 40% du SPA (Catalogne, Finlande, Italie, Slovaquie,)**
- **dans 8 pays, ils n'atteignent entre 40% et 50% du SPA (Allemagne, Autriche, Espagne, Lituanie, Pays-Bas, Pays basque, Portugal et Slovénie)**
- **dans 6 pays, ils atteignent entre 50% et 60% du SPA (Danemark, Belgique, Norvège, Croatie, Suisse, Suède)**

et il n'y a que la France où la moyenne des revenus nets atteint les deux tiers du SPA (abstraction faite des pays où il n'y a pas de traducteurs littéraires « professionnels »).

Pour les traducteurs littéraires qui sont au minimum des revenus nets – ce qui arrive très souvent aux traducteurs de livres difficiles ou d'une qualité littéraire très élevée – leur pouvoir d'achat est

- **dans 9 pays, moins de 30% du SPA (Catalogne, Espagne, Grèce, Italie, Lituanie, Pays basque, Slovaquie, Slovénie, et Tchéquie)**
- **dans 7 pays, entre 30% et 40% du SPA (Finlande, Autriche, Portugal, Allemagne, Pays-Bas, Danemark et Croatie)**
- **dans 6 pays, entre 40% et 50% du SPA (Belgique, France, Grande-Bretagne, Norvège, Suède et Suisse)**

La situation est la pire en Tchéquie, en Slovaquie et en Grèce, mais il faut noter que **dans 20 de nos 23 pays le pouvoir d'achat moyen des traducteurs littéraires est à moins de 60% du SPA**.

9.3 Perspectives

Vu les grandes différences entre les pays sur le plan légal ainsi que sur le plan des règles et coutumes de l'édition, il est difficile de tirer des conclusions générales.

Toutefois, la présente étude montre clairement que les traducteurs littéraires ne peuvent subsister dans les conditions que leur impose « le marché ». C'est un très grave problème social dans un continent qui se veut développé, multilinguistique, multiculturel, mais c'est aussi et surtout un très grave problème artistique et culturel. Que dire en effet de la qualité des échanges littéraires entre nos sociétés, si les traducteurs littéraires sont obligés de bâcler leur travail pour pouvoir manger ? Les objectifs tracés par l'UNESCO dans sa Recommandation de Nairobi de 1976 sont loin d'être réalisés, c'est le moins qu'on puisse dire. Il est grand temps d'agir.

Table des matières

	page
1. Données générales	1
1.0 Préliminaires	1
1.1. Qu'est-ce qu'un « traducteur littéraire » ?	5
1.2. Nombre de traducteurs littéraires actifs	6
1.3. Rapport entre les livres publiés par an et les traductions publiées par an	8
1.4. Enquêtes sur la rémunération / publication des résultats	12
1.5. Contrat type / contrat modèle	12
1.6. Accords/Recommandations sur la rémunération	13
2. Modalités du contrat	14
2.1 Contrats conclus par ...	14
2.2 Obligation de publier la traduction	14
2.3 Tirage minimum	16
2.4 Délai de parution fixé dans le contrat	16
2.5 Durée du contrat	17
2.6 Nombre d'exemplaires gratuits dus au traducteur	17
3. Rémunération de base	20
3.1 Rémunérations réelles et converties en pages de 1.800 signes	20
3.2 Rémunérations minimums	26
3.3 Rémunération comme forfait ou à-valor ?	28
3.4 Mode de paiement	28
4. Pourcentages et autres participations à l'exploitation principale	30
4.1 Pourcentages pour la première édition et les éditions suivantes	30
4.2 Pourcentages et autres participations à l'exploitation continue	32

	page
5. Les droits de prêt public et autres droits en gestion collective	34
5.1 Prêt public	34
5.2 Droits de reprographie et de copie privée numérique	34
5.3 Petits droits d'émission (radio, télévision, internet etc.)	34
5.4 Spécificités	37
5.6 Spécificité « nordique »	37
5.6 Quote-part des traducteurs à ces droits	37
5.7 Bénéfices des droits de gestion collective par an	38
6. Bourses et subventions	39
6.1 Bourses régulières, annuelles, occasionnelles et rares	39
6.2 Nombre et somme totale des bourses	39
6.3 Quote-part des subventions pour les éditeurs	43
7. Sécurité sociale, taxes sur valeur ajoutée et impôts	44
7.1 Assurance santé/maladie	47
7.2 Assurance retraite	48
7.3 T.V.A.	49
7.4 Impôts sur le revenu :	50
8. Revenus moyens des traducteurs littéraires en Europe	51
8.0 Base de calcul	51
8.1 Performance moyenne par an	51
8.2 Composition des recettes/ bénéfices	53
8.3 Bénéfices et revenus moyens par an	55
8.4 Revenus moyens comparés	61
9. Conclusion	67
9.1 Quelques résultats marquants	67
9.2 Revenus à bout de souffle	69
9.3 Perspectives	71